

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4190 du Vendredi 11 Août 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRISE SANITAIRE A DOLISIE

Et si le malheur venait de l'eau? (P.3)

JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE A LISBONNE

Le Congo était présent aux JMJ de Lisbonne 2023



Les pèlerins congolais autour de Mgr Urbain Ngassongo et de l'abbé Brice Ibombo

(P.11)

BEPC SESSION DE JUILLET 2023

Un taux de réussite en hausse de huit points

Le président du jury général Serges Loukaka, inspecteur coordonnateur des lycées zone 1 (Brazzaville-Pool), a rendu public, mardi 8 août 2023, au lycée de la Révolution, à Brazzaville, les résultats du Brevet d'études du premier cycle secondaire (BEPC) 2023. Avec les 120.252 candidats présentés sur l'ensemble du territoire, 78.274 candidats ont décroché leur deuxième diplôme scolaire, soit un taux de réussite de 69,09 %, en hausse d'un peu plus de huit points par rapport à l'année dernière (61,02%). Par ordre de mérite, la Cuvette-Ouest (85,84%) a occupé la première place, suivie de la Sangha (73,59%), de la Likouala (73,13%), du Pool (70,98%), de la Cuvette (66,95%), de Brazzaville (66,55%), de Pointe-Noire (62,90%), du Kouilou (62,18%), du Niari (60,57%), de la Bouenza (60,25%), de la Lékoumou (59,63%) et enfin des Plateaux (58,36%). La moyenne d'admission retenue à l'examen cette année a été de 10. A noter que le centre Luanda-Cabinda a présenté 4 candidats, dont 3 sont déclarés admis.

Ph. B.

FONDS DES GENERATIONS FUTURES

La société civile porte plainte pour détournement

(P3)

63 ANS D'INDEPENDANCE DU CONGO

La Semaine Africaine souhaite une très bonne fête à tous et à toutes !

EDITORIAL

Vous avez dit «coup d'Etat»?

CANAL+

PROMO LIPANDA

LE DECODEUR HD
1000 FCFA TTC
5000
A PARTIR D'EVASION



92-92
CANAL+ CONGO

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA
Camp Clairon, immeuble dit « Petit Flamboyant », 2ème étage appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc),
Tél : 06.674.93.72 / 05.798. 85.43
Email : jasmine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

“UBIPHARM CONGO”
Société Anonyme pluripersonnelle (SA)
Capital social : 2.280. 000. 000
Siège social : Brazzaville, Zone Industrielle, M'pila
Boite Postale : 1118
RCCM : CG-BZV-01-2006-B14-00061
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Mixte tenue en date à Brazzaville du 27 mai 2023, les actionnaires de la société dénommée « **UBIPHARM CONGO** » SA enregistré à la recette des impôts de Pointe-Noire Centre, **sous folio 102/61 n°4673**, déposé au rang des minutes de Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA, en date à Brazzaville du douze juillet deux mil vingt-trois, enregistré le même jour, à la recette des impôts de Baongo, **sous folio 129/5 numéro 2388**, il a été décidé à titre extraordinaire entre autres:

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital social par incorporation des réserves ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital social ;
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

En conséquence, les statuts ont été mis à jour et l'ensemble des actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le 21 juillet 2023**, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-D-00370** et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Pour avis

ANNONCE LEGALE

H. N. - SARLU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL: 17, RUE MFOA, ARRONDISSEMENT N°3 POTO-POTO
BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M CG-BZV-01-2023-B13-00292

CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date à BRAZZAVILLE du 22 juin 2023 reçu en l'Etude de Maître **GONOCK MORVOZ**, Notaire, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de la Plaine à BRAZZAVILLE, le 26 juin 2023, sous F°116/9, n°2972, il a été procédé à la constitution de la société « **H. N. - SARLU** » ayant les caractéristiques suivantes :

• **Forme** : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

• **Dénomination sociale** : **H. N. - SARLU** ;

• **Objet** : La société a pour objet en République du Congo et partout ailleurs : Les activités de transport public routier de marchandises, bois grumes et débité ; Logistique et de location de véhicules avec ou sans conducteur ; Les transports routiers de personnes, de marchandises pour le compte d'autrui ; Les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers ; Toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non, la commercialisation et la distribution de ces marchandises, et toute activité connexe ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

• **Siège social** : Le siège social est situé à BRAZ-

ZAVILLE, 17, rue Mfoa, Arrondissement n°3 Poto-poto ;

• **Durée** : La durée de la société est fixée à **99 années**, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

• **Capital** : Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 FCFA, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

• **Gérance** : Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **MOHAMED MAHMOUD Mohamed El Hacem**, Commerçant, demeurant à BRAZZAVILLE, 17, rue Mfoa, Arrondissement n° 3 Poto-poto, né à ARAFAT (MAURITANIE), le 31 décembre 1985, titulaire d'un passeport Mauritanien délivré par la DG Sûreté Nationale de la MAURITANIE, le 02 janvier 2023, **sous le n°B01064385**, de nationalité Mauritanienne, est nommé Gérant de la société.

• **Dépôt légal** : a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le 03 juillet 2023**.

Immatriculation : la société « **H. N. - SARLU** » est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **RCCM N°CG-BZV-01-2023-B13-00292**.

Pour insertion.

Maître **GONOCK MORVOZ**

IN MEMORIAM

5 Août 2008 – 5 Août 2023



Cela fait exactement quinze (15) ans, qu'a disparu Papa **YANGA Jean**, Inspecteur de l'ex-Office National des Postes et Télécommunications (**ONPT**).

En cette date de triste anniversaire, nous te témoignons une fois de plus notre amour, et continuons à prier pour le salut de ton âme.
PAPA! Tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.

Que tous ceux qui t'ont connu aient une pensée pieuse pour toi.
A cet effet, une intention de prière sera dite en ta mémoire, à la messe du samedi 5 août 2022 à 17h00 et celle du dimanche 6 août 2023 à 10h30, en la Cathédrale du Sacré-Cœur de Brazzaville.

Mémoire éternelle MERLINS !

REMERCIEMENT



A l'occasion des (45) jours de la mise en terre de notre mère, arrière-grand-mère, et tante, la nommée veuve **NT-SIMBA** née Nzéli, ses enfants, neveux, nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants, remercient tous ceux qui leurs ont apporté leur assistance morale, matérielle et financière ; après son décès survenu le 30 Mai 2023 au CHU de Brazzaville.

Qu'ils trouvent ici la profonde gratitude de la famille, car la mort n'arrête pas la vie.

Fulgence NTSIBA

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

BWESSAULT GROUP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: N° 31 rue Mbanza Ndounga à Nzoko, Mfilou
BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00090

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, en date 13 Avril 2023 à Brazzaville dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de BACONGO en date 18 Avril 2023, **sous Folio 070/003 n°1096**, il a été constitué une société dénommée: « **BWESSAULT GROUP** ». Dont les caractéristiques sont les suivantes :

• **Forme** : Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

• **Capital** : 1.000.000 Francs CFA

• **Siège** : N°31 rue Mbanza ndounga à Nzoko, Mfilou, BRAZZAVILLE

• **Objet** : Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique – G470204 (Prestation de services informatiques ; Bâtiment travaux publics ; appareils électroniques

; électroménager ; Import-export ; Agriculture.)

• **Durée** : 99 années.

• **RCCM** : La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°**CG-BZV-01-2023-B12-00090** du 11 MAI 2023

• **Gérance** : Monsieur **BWESSAULT MAYALLA** Emirant Dieudonne Junior est le Gérant de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**

La coalition citoyenne de la société civile porte plainte contre X

Dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique, la Coalition citoyenne de la société civile contre les crimes économiques et financiers au Congo, a déposé le lundi 31 juillet 2023 devant le doyen des juges d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville une plainte contre X avec constitution de partie civile pour détournement et pillage présumés de 14 milles milliards de francs CFA, réservés aux générations futures. Les leaders de la coalition citoyenne l'ont annoncé au cours d'un point de presse, lundi 31 juillet 2023 au centre d'information des Nations Unis (CINU), à Brazzaville.

Ce point de presse a été co-animé par Parfait Moukoko, président du Conseil d'administration de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH); Joseph Bandzouzi, coordonnateur adjoint du (MCC); Roch Euloge Nzobo, coordonnateur de CDHD; Dady Sentso, vice-coordonnateur de Ras-le-bol et Blanchard Mavoungou, président de AR-PA2DH.

La plainte a été déposée par l'OCDH et le Mouvement pour la culture citoyenne. Dans leur déclaration, ces organisations ont indiqué que cette plainte est une réponse raisonnable à l'interpellation adressée à la société civile congolaise, en vertu de sa capacité juridique à ester en justice, suivant les termes de la pétition citoyenne en circulation au Congo et à travers le monde pour exiger des poursuites judiciaires

contre les crimes économiques et financiers.

Cette pétition était lancée par trois citoyens Congolais lors d'une conférence de presse, tenue le 20 mai 2023 à Brazzaville. Les responsables de la coalition ont souhaité que tout congolais conscient de ses droits civiques et des exigences de la bonne gouvernance de la chose publique est censé signer la pétition qui sera transmise auprès de toutes les autorités compétentes avec toutes les signatures à collecter.

Ils ont rappelé que le 12 août 2006, le Président de la République devant le Parlement réuni en congrès, annonçait l'ouverture d'un compte de stabilisation domicilié à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), afin de déposer pour le compte des générations futures, les recettes excédentaires issu-



Les leaders de la société civile pendant leur point de presse

es de l'augmentation de la production pétrolière et du fait de la forte hausse du cours de pétrole sur le marché international. «Ce compte avait engrangé au cours des 10 premières années, un dépôt estimé à 14 mille milliards de francs Cfa. Ce montant a été confirmé par des interventions d'officiels congolais, y compris le Président de la République lui-même», ont-ils expliqué.

La coalition citoyenne a précisé que cette plainte est la première d'une série d'autres que les autres organisations déposeront dans les semaines à venir devant les autorités judiciaires compétentes à Brazzaville, dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'impunité chronique des crimes économiques et financiers dans le pays.

«Vu les difficultés qu'éprouvent les pouvoirs publics à garantir aux Congolais le plein exercice des droits humains élémentaires tels que le droit à la santé, à l'éducation et à un cadre de vie décent et digne au regard des ressources dont disposerait le pays, il est urgent pour les citoyens, au nom des organisations de la coalition citoyenne d'appuyer cette plainte qui étale des indices graves et concordants portant sur les faits de détournement de fonds publics et de pillage», ont-ils précisé.

A noter que la coalition citoyenne regroupe une dizaine d'organisations non gouvernementales des droits humains et de développement démocratique, ainsi que les personnalités indignées.

Philippe BANZ

CRISE SANITAIRE A DOLISIE

Et si le malheur venait de l'eau?

Depuis le 17 juillet dernier, le Gouvernement a, dans une déclaration rendue publique par le ministre de la Santé, Gilbert Mokoki, déclaré la ville de Dolisie en épidémies à cause du choléra, la shigellose et la fièvre typhoïde qui y sévissent causant plus de 60 morts. Le tâtonnement du corps médical et la prise en charge tardive des malades seraient en partie à l'origine de ce taux élevé de décès. Mais pour la population, le mystère persiste autour de l'origine de ces épidémies qui sont des maladies des mains sales.

Les épidémies qui sévissent à Dolisie ont montré la faiblesse du système de santé congolais comme au début de la COVID-19, en mars 2020. Ces épidémies bénignes dans la contamination, mais très mortelles dans leur manifestation, laissent planer beaucoup de doute quant à leur origine.

Depuis le 28 juin dernier, les symptômes liés à ces trois maladies avaient commencé à se manifester auprès de quelques malades, en particulier jeunes. Dans un premier temps, les patients admis dans les hôpitaux se voyaient administrer un traitement contre le paludisme.

Dans ce tâtonnement du corps médical, les morts s'additionnaient et les hôpitaux étaient remplis des malades. La panique gagnait la ville et la peur devenait grandissante. Parmi les symptômes, la diarrhée sanguine, les vomissements, la fatigue générale, la fièvre à 39 °C et 40°C, les douleurs abdominales, les maux de tête. Les défaillances de notre système de santé étaient mises

à nu. Surpris, le corps médical ne savait plus que faire. Tout manquait: médicaments, lits, ambulances, médecins spécialistes, laboratoires fiables, etc. La ville de Dolisie était presque coupée du reste du pays.

Les rumeurs allaient dans tous les sens: consommation de l'eau impropre, l'intoxication alimentaire due à la consommation des aliments avariés. Face à la menace, le Gouvernement a pris la décision de faire analyser 78 échantillons au Laboratoire national de santé publique, un mois après le déclenchement des épidémies. Les résultats ont mis en évidence trois types de bactéries, caractéristiques des maladies comme le choléra (15 échantillons positifs), la shigellose (34 échantillons positifs), la toxi-infection alimentaire (63 échantillons positifs), la fièvre typhoïde (2 échantillons positifs), le choléra, la shigellose et toxi-infection alimentaire à la fois (11 échantillons positifs). Ces maladies sont dites des mains sales. Donc du manque



Vue des malades à l'hôpital de référence de Dolisie

d'hygiène. Quelques mesures ont été préconisées, notamment: se laver régulièrement et correctement les mains à l'eau propre et au savon ou en utilisant une solution hydroalcoolique avant de faire la cuisine, de manger, de s'occuper d'un bébé, après avoir été aux toilettes, après et avant avoir manipulé les aliments; bien cuire les aliments à au moins 70°C; ne pas manger d'aliments non cuits à moins qu'ils ne puissent être pelés ou décortiqués; laver les fruits et légumes avant leur consommation; boire de l'eau potable; faire les selles dans les toilettes et non à l'air libre; couvrir les aliments cuits et les conserver soigneusement; maintenir toutes les surfaces de la cuisine propre et nettoyer les lieux d'habitation. Si certains patients se sont retrouvés avec des perforations

intestinales, c'est parce qu'au début des épidémies, le diagnostic a été faussé. A cela, s'ajoute la prise en charge tardive des malades dans les hôpitaux faute de protocole médical. D'où le nombre de décès.

Après le 17 juillet, la situation a commencé à être maîtrisée et les hôpitaux se vidaient peu à peu de leurs occupants. Malgré tout, la psychose y est toujours et la ville est encore en alerte maximum. Cinquante-neuf patients sont encore hospitalisés dans les hôpitaux de Dolisie. Malheureusement, il se pose encore un problème de rupture de médicaments, bien que ces épidémies soient sous contrôle. La solidarité des filles et fils de Niari en général et de Dolisie en particulier y a été de beaucoup dans la mobilisation de fonds destinés à la

Vous avez dit «coup d'Etat»?

Notre Histoire dans les heures qui viennent. Au moment où nous écrivons ces lignes, une épée de Damoclès reste suspendue sur nos têtes. A la suite du énième coup d'Etat en Afrique de l'Ouest, au Niger, la CEDEAO menace de faire intervenir les forces armées de la région pour ramener le président Bazoum au palais.

Ira, ira pas : entre craintes d'un embrasement de la sous-région déjà sous l'emprise d'un djihadisme qui fait chaque jour des morts au Burkina Faso, au Mali et en Guinée, ce qui se joue actuellement c'est un certain modus operandi de l'Afrique. Ces trois pays sont aujourd'hui dirigés par des militaires putschistes. L'entrée du Niger dans ce «club» n'est pas pour donner une image plus rassurante de l'Afrique démocratique.

Cette instabilité se développe dans un contexte de rejet de la France et d'humeur hostile à l'Occident. Ces pays parlent et communiquent pourtant en français. Mais les manifestations de soutien ou de protestation affichent immuablement les couleurs annonciatrices d'un monde qui tourne la page : slogans hostiles à la France, drapeau russe dans la foule, vivats pour le groupe paramilitaire russe Wagner etc... L'Afrique de l'Ouest se jette dans l'inconnue avec des choix cornéliens.

Faut-il chasser du pouvoir les militaires putschistes du Niger et tolérer ceux qui sont montés au palais par la force au Mali, au Burkina Faso, en Guinée et même au Tchad? Mais ne pas intervenir, n'est-ce pas entériner un état de fait, soutenir les coups d'Etat comme mode d'accéder au pouvoir? La CEDEAO ne jouissait déjà pas d'une image positive en Afrique de l'Ouest, elle n'améliorera certainement pas son image avec ses positions, quelles qu'elles soient, sur le Niger.

Ses interventions en Sierra Leone, au Libéria et en Gambie n'ont pas été bien vécues par une partie des peuples de ces pays. Un embrasement de la sous-région d'Afrique de l'Ouest accentuera l'instabilité déjà visible avec la guerre au Soudan, les rébellions à l'Est de la République démocratique du Congo. En tout cas, ce ne sera pas le meilleur moyen de ramener la paix en Afrique, ou de rapprocher de la démocratie.

Albert S. MIANZOUKOUTA

prise en charge des malades et aux obsèques des victimes de ces épidémies.

Eau, la saleté et toxi-infection alimentaire. Lequel des trois est véritablement à l'origine de ces épidémies qui se sont toutes déclenchées au même moment? Personne ne saura le dire, ni le démontrer. Le mystère restera longtemps caché et la ville continue d'enterrer ses morts.

La LCDE nie toute implication. Selon elle, son eau est potable et n'a rien à voir avec ces épidémies. Pour le citoyen lambda, l'eau y est de beaucoup. Les installations de la société datent des années 1950. L'usine ne répond plus et la zone de captage laisse à désirer.

S'agissant de la ville de Dolisie, elle n'est plus digne d'être appelée troisième ville du Congo. Déconfigurée, Dolisie est devenue très sale. A la dégradation avancée, s'ajoute l'insalubrité. A défaut de caniveaux, les quelques rares existants, bouchés, ne permettent plus l'évacuation des eaux usées. Tout stagne.

Les tas d'immondices sont visibles partout et les herbes hautes côtoient les habitations et même certaines ruelles et

avenues. Pas de poubelles publiques, la mairie peine à assainir la ville qui n'est plus que l'ombre d'elle-même.

La toxi-infection alimentaire peut-être aussi une des causes de ces épidémies. En vérité, les marchandises importées et vendues dans les chambres froides sont parfois avariées. Et comme les frontières sont parfois poreuses, personne ne contrôle ou quand les services appropriés contrôlent, ils sont corrompus et les populations consomment du périmé. Il se pose aussi un problème d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les conditions de vente dans les marchés et aux abords des avenues peuvent y être de beaucoup. Les produits sont étalés à même le sol et à la merci des mouches et bien d'autres insectes, y compris la poussière de Dolisie. Il y a de quoi redouter les épidémies. Maladies des mains sales, oui, et après...? La ville a besoin d'une véritable cure d'assainissement. Au besoin, d'une municipalisation accélérée additionnelle pour lui redorer son blason d'antan.

Cyr Armei YABBAT-NGO

AVIATION CIVILE

L'aéroport international Maya-Maya certifié aux normes de l'OACI

Lancé le 15 novembre 2018, le processus de certification de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville vient de connaître son épilogue avec la remise par le Premier ministre, chef du Gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso, le vendredi 21 juillet 2023, du certificat d'aérodrome au gestionnaire dudit aéroport. C'était à l'occasion de l'ouverture de la 72^{ème} réunion du Comité des ministres de l'ASECNA, en présence des ministres des pays membres de l'organisme cité supra, des représentants des organisations internationales, de la Secrétaire générale de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les experts de l'aviation civile, des partenaires de la plateforme aéroportuaire de Maya-Maya et les représentants des compagnies aériennes.

(Suite de l'édition N° 4189)



Vue partielle de la façade principale de l'aéroport international Maya-Maya

L'intérêt de la certification d'aérodrome

La certification d'aérodrome inspire confiance dans les services rendus et les processus de gestion. Dès lors, le certificat permet de démontrer que l'aérodrome travaille de manière sûre et efficace et gère l'exploitation et les processus dans une démarche d'amélioration continue qui s'inscrit dans la durée. Elle permet à l'aérodrome de limiter les risques, de renforcer la qualité de l'exploitation et d'accroître le nombre de clients satisfaits. En plus de susciter la confiance, la certification présente d'autres intérêts.

La certification d'aérodrome apporte de la certitude

Un certificat d'aérodrome

apporte de la certitude aux exploitants d'aéronefs et aux passagers à l'échelle mondiale, car il atteste que le système de gestion de la sécurité, les processus et autres services d'exploitation, respectent les standards internationaux.

La certification d'aérodrome renforce l'efficacité

La certification d'aérodrome aide à susciter de la motivation pour tous les exploitants dudit aéroport. L'identification de l'ensemble des éléments des différents processus de travail devra permettre à tous les acteurs des entités exploitant l'aérodrome, de gagner en efficacité et de moins commettre d'erreurs. Dans le même allant, ils devraient axer davantage leur action sur les objectifs et voir leur motivation croître. Ils trouveront égale-

ment davantage de satisfaction à effectuer leur travail et la gestion durable deviendra pour eux, une seconde nature. La certification d'aérodrome assure la sécurité

Un certificat d'aérodrome garantit la sécurité vis-à-vis des autorités compétentes, car il permet à l'aérodrome d'éviter tout débat sur le non-respect de certaines normes édictées par la législation nationale. Le certificat d'aérodrome permet également de réduire au minimum, le nombre d'évaluations externes, non sans faciliter l'obtention de toutes sortes de licences.

La certification d'aérodrome renforce la satisfaction des clients

Grâce aux exigences de la certification et à un suivi permanent qui font suivre l'amélioration de la qualité de service et assurent l'effi-

cacité de l'action, les clients de l'aérodrome (compagnies aériennes, passagers) bénéficieront de meilleurs services dans un environnement qui les rassure. Avec la certification, la satisfaction des clients devrait être améliorée à court et à long termes.

Le certificat d'aérodrome, délivré à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville va conférer à celui-ci, une bonne réputation sur le plan international. Il représente également un excellent outil de marketing et offre de nombreuses d'opportunités de promotion, tant il s'affiche tel un véritable argument pour vendre l'image de l'aéroport de Brazzaville, troisième aéroport certifié en Afrique centrale, après ceux de Libreville au Gabon et de Douala au Cameroun.

Thierry MISSAT

BULGARIE-CONGO

Les retrouvailles de deux vieux amis

La réouverture, le 2 août 2023, de la mission consulaire de la Bulgarie dans la capitale congolaise, après près de quarante et un ans d'inactivité, ouvre de «nouvelles perspectives» à la coopération bilatérale entre les deux pays. Jean-Christian Niamby, nommé consul honoraire de Bulgarie à Brazzaville, a affirmé avec force sa volonté d'impulser à cette coopération un nouvel élan en vue d'un partenariat «gagnant-gagnant».



Le consul honoraire de la Bulgarie à Brazzaville

«Les signaux de la redynamisation des relations entre nos deux pays étaient perceptibles depuis quelque temps», a déclaré le consul honoraire en prenant officiellement ses fonctions. C'était en présence de la ministre des Affaires sociales, Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa Goma, représentant le gouvernement congolais ; des membres du corps diplomatique, de l'ambassadeur de Bulgarie auprès du Congo avec résidence à Abuja (Nigeria), Yanko Yordonov, etc. Le diplomate a évoqué un «profond désir d'approfondir les liens de solidarité et d'amitié» qui unissent la Bulgarie et le Congo. Il a tenu à rendre un hommage appuyé au Président Denis Sassou-Nguesso pour son projet mettant en avant «l'importance de la modernisation et de la diversification de l'économie congolaise»

Le consul honoraire l'a reconnu: le bilan de la coopération bilatérale dans le domaine commercial et économique demeure en deçà des attentes et des ambitions des deux pays. Dès lors, il y a, selon lui, urgence à «réorienter certains partenariats en partenariats stratégiques gagnant-gagnant, à même d'accélérer la diversification de nos économies et favoriser la création d'emplois durables au bénéfice de notre jeunesse particulièrement». L'agriculture, la formation professionnelle, le désenclavement de la vie rurale, l'industrie, la science, la technologie sont, entre autres, selon lui, les axes devant soutenir cette coopération.

Le consul honoraire Jean-Christian Niamby pense que le premier pas sera franchi d'ici à mi-septembre avec «une mission conjointe Chambre de commerce de Pointe-Noire, Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales du Congo, le FIGA et deux sociétés congolaises, H2MP et Gramon Assurances qui séjournera à Sofia». Des paroles qui ont suscité des espoirs.

Les relations bilatérales entre le Congo et la Bulgarie sont anciennes. Elles datent d'avant 1989. Plusieurs responsables politiques, administratifs et militaires ont étudié dans des écoles supérieures et universités bulgares. C'est dire que c'est une renaissance aujourd'hui symbolisée par le nouveau consul dont l'ambition est de lever tous les obstacles entravant la dynamique de coopération entre les deux pays.

G.-S.M.

ECONOMIE

La Banque mondiale insiste: la diversification s'impose!

(Suite de l'édition N° 4189)

*Selon le Comité national économique et financier, tenu le 24 mars 2023, à Brazzaville, l'économie connaît une reprise, mais celle-ci a été entravée par la baisse du PIB de la production pétrolière en dépit de la bonne tenue des cours de pétrole. En conséquence, le taux de croissance du PIB a été estimé à 1,4 % en 2022 après une récession de 1,5 % en 2021. En 2023, la croissance du Congo s'élèverait à 3,7%. Quel commentaire faites-vous à ce sujet?

**La baisse continue de la production pétrolière sur trois années consécutives depuis 2020, nous rappelle l'urgence d'un changement de modèle économique. Bien qu'il soit projeté une reprise à la hausse de la production pétrolière en 2023-2024, cette reprise reste incertaine; et même si elle arrive, les projections de long-terme prévoient une baisse tendancielle de la production pétrolière due au tarissement des puits de pétrole et à la baisse de la demande mondiale des énergies fossiles à cause de la transition vers des énergies propres ou vertes. Certes le retour de la croissance commencée en 2022 va continuer en 2023 conformément à nos propres projections, mais elle n'est pas suffisante pour réduire la pauvreté de manière substantielle aux vues de la croissance démographique. Il faudra plus que doubler ce niveau de croissance espérée de 3,7% chaque année au cours de la décennie pour pouvoir retrouver le niveau de revenus par habitant de la République du Congo de 2014, avant le choc pétrolier, et réduire sensiblement les niveaux de pauvreté. Le gouvernement dev-

rait donc accélérer les réformes, y compris celles proposées par le Memorandum Economique et la mise en œuvre du nouveau PND, pour une transformation structurelle de l'économie congolaise.

*L'agriculture, branche fondamentale de l'économie nationale qui emploie plus de 50 % de la population, reste pauvre, déséquilibrée et archaïque. Le Congo recourt aux importations qui s'élèvent à plus de 100 milliards de francs CFA chaque année pour satisfaire ses besoins alimentaires. L'agriculture traditionnelle reste prépondérante. Que faire pour relever ce défi?

**Une mobilisation importante des ressources publiques comme privées est incontournable avec une focalisation sur l'innovation agricole; les infrastructures essentielles telles que la réhabilitation des routes rurales et leur maintenance, l'infrastructure de commercialisation, l'accès à l'eau et à l'électricité; une meilleure gouvernance (organisation des coopératives, environnement des affaires, accès au crédit) dans le secteur agricole et le développement du capital humain et des compétences. Par ailleurs, face à la hausse des températures et à la modification des régimes de précipitations, il est essentiel que les agriculteurs en particulier les plus petits et les plus vulnérables soient informés de l'impact de ces changements sur les rendements des cultures et puissent avoir accès à des variétés de semences plus résistantes. La promotion d'une agriculture climato-intelligente est essentielle car elle peut accroître la productivité, renfor-



Vincent de Paul Tsoungui Belinga

cer la résilience, faire baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle peut également

contribuer à l'augmentation des revenus et donc à la réduction de la pauvreté, tout en réduisant la déforestation et les émissions qui en résultent, et en préservant la riche biodiversité du pays. La Banque mondiale accompagne les efforts de la République du Congo pour relever ces défis. Par exemple, le Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique en République du Congo (ProClimat Congo) soutient les petits agriculteurs dans la production résiliente et dans l'accès aux chaînes de valeur pour lutter simultanément contre la pauvreté et appuyer la diversification économique, en tenant compte des exigences du changement climatique d'une manière inclusive.

(A Suivre)

ARMEE

Les participants appelés à s'approprier les résolutions

Le séminaire des commandants des grandes formations et des chefs de corps des Forces armées congolaises (FAC), session 2023, couplé à la 4^e édition de la manœuvre école (MANECO 4), a vécu. Il s'est déroulé du 25 au 28 juillet à l'Académie militaire Marien Ngouabi, à Brazzaville, sous l'autorité du Chef d'Etat-major général des FAC, le général de division Guy-Blanchard Okoi, qui a invité les participants "à prendre plus d'initiatives afin de surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer".

De même, il a indiqué que les objectifs visés par ce conclave dont la dernière édition remonte à 2021 ont été atteints. Les participants doivent désormais intérioriser l'ensemble des conclusions. "L'organisation d'un tel séminaire est une des nombreuses facettes de l'aide au commandement que nous avons le devoir de vous apporter. Les premiers bénéficiaires de la bonne gestion de vos unités seront les Forces armées congolaises, en particulier, et la nation congolaise en général, du lieu armée-nation", a-t-il souligné.



Les officiers participants au séminaire autour du général Okoi

Tout en exhortant tous ceux qui ont le commandement en main à doubler d'ardeur pour surmonter les difficultés d'ordre budgétaire: "L'état des moyens humains, matériels, et financiers que nous connaissons ne doit pas servir de prétexte pour afficher une attitude de démissionnaire qui, elle, relève de la pure trahison. Dès lors, vous devez systématiquement rendre compte de vos difficultés à vos chefs tout en faisant preuve de résilience, de bon sens, d'ingéniosité, le tout dans le cadre réglementaire et surtout avec des suggestions pertinentes. Je vous enjoins donc à faire preuve de discipline et de persévérance...". Précisant que, "cette situation est à replacer dans le contexte général qui a conduit le Président de la République, Chef de

l'Etat, Chef suprême des armées à nous instruire de faire peu, avec beaucoup!". L'évaluation de l'appropriation et la consolidation des acquis du séminaire 2021; la préparation des commandants des grandes formations et des chefs de corps à un meilleur exercice de leurs fonctions; le rappel aux séminaristes des mécanismes de montage et de conduite d'un dossier d'exercice tactique du niveau d'un groupement de Forces inter-armées ont été les objectifs visés par ces assises. MANECO 4 est, par contre, un exercice de poste de commandement qui a pour but de développer les capacités des apprenants à planifier et conduire une manœuvre à dominante terrestre de niveau tactique.

Alain-Patrick MASSAMBA

COOPERATION

Approfondir le partenariat stratégique global sino-congolais

En visite en République du Congo, une délégation du Parti communiste chinois (PCC), conduite par Zhu Rui, ministre assistant du département international du Comité central du Parti communiste chinois, a eu une séance de travail, le mardi 1^{er} août dernier, avec la délégation de l'Assemblée nationale conduite par Isidore Mvouba. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des échanges et de la coopération entre le Parti congolais du travail (PCT) et le Parti communiste chinois (PCC), mais aussi de l'approfondissement du partenariat stratégique global sino-congolais.



Pour la postérité.

La séance de travail à laquelle assistait Mâ Fulin, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine en République du Congo, a permis aux deux parties d'aborder les sujets tels que: la coopération entre la République du Congo et la République populaire de Chine; la coopération entre le PCT et le PCC, ainsi que entre l'Assemblée nationale du Congo et l'Assemblée populaire nationale de Chine.

Isidore Mvouba a salué l'excellence des relations qui lient la République du Congo et la République populaire de Chine, tout comme la signature du mémorandum d'entente que viennent de porter sur les fonts baptismaux le PCT et le PCC. «C'est un facteur décisif, en même temps un marqueur de progrès qui va dynamiser la coopération agissante et mutuellement avantageuse entre les deux partis acquis à la défense des intérêts des peuples congolais et chinois»,

a-t-il déclaré.

Pour lui, le modèle chinois inspire le Congo. «Vous aurez ainsi compris que l'histoire du Congo et de la Chine est une longue et passionnante épopée de deux peuples décidés à sortir leurs pays du sous-développement pour les conduire vers l'émergence. Que la coopération entre la République du Congo et la République populaire de Chine se renforce chaque jour davantage; elle est un modèle de coopération gagnant-gagnant; que l'Assemblée nationale et l'Assemblée populaire nationale renforceront leurs relations parlementaires, au travers des voyages d'études et d'échanges d'expériences, afin d'apporter leur pierre au développement du parlementarisme au Congo, en Chine et dans le monde. Vous aurez ainsi compris que l'histoire du Congo et de la Chine est une longue et passionnante épopée de deux peuples décidés à sortir leurs pays du sous-développement pour les conduire vers l'émer-

gence», a-t-il fait savoir. Parlant du Parti communiste Chinois qui, surmontant de nombreuses épreuves, a traversé le temps en apportant le progrès et la prospérité à son peuple et à hisser la Chine parmi les plus grandes puissances du monde, Isidore Mvouba s'est dit impressionné: «Que d'infrastructures réalisées par la Chine! Que de progrès accomplis par le peuple chinois! La Chine est devenue une puissance de référence pour beaucoup de pays».

S'adressant à l'ambassadeur Mâ Fulin, en fin de mission au Congo, il a dit: «Votre action dans les relations entre nos deux pays a été toute remarquable, mieux, décisive. Nos échanges ont toujours été sincères, cordiaux et amicaux. C'est avec un grand chagrin que nous allons vous voir quitter le Congo ce pays où vous avez servi avec zèle et où vous avez désormais beaucoup de

frères et amis. Nous savons le rôle que vous avez joué pour la restructuration de la dette du Congo envers la Chine, comme le demandait le Fonds Monétaire International», a affirmé Isidore Mvouba.

Le ministre assistant du département international du Comité central du Parti communiste chinois, Zhu Rui a, quant à lui, dit sa satisfaction. «Nous sommes parvenus à un consensus afin de renforcer nos échanges pour promouvoir davantage le partenariat de coopération stratégique global Sino-congolais. Nous avons aussi projeté l'avenir de nos relations futures à l'orée et la célébration des renforcer notre coopération au niveau multilatérale sur les sujets d'intérêt commun tels que: la réforme de l'ONU; les changements climatiques, etc.», a-t-il indiqué.

Il a, en outre, salué les grandes réalisations de développement du Congo. «Je me sens chez moi», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLEE NATIONALE

La section congolaise de l'APF s'insurge contre les points de tension qui persistent dans l'espace francophone

Le 7 juillet dernier, Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale et de la section congolaise de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, assisté de quelques membres du bureau de la chambre basse et des présidents des groupes parlementaires, a eu une séance de travail avec une délégation de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, conduite par son président, Francis Drouin.

Le président de l'APF venait droit de Kinshasa où il avait pris part aux Jeux de la Francophonie. Isidore Mvouba a témoigné sa satisfaction de recevoir son hôte à l'Assemblée nationale. Le Congo fait partie des 88 Etats de l'espace francophone. «C'est un pays où se consolide l'Etat de droit et où s'affirme la démocratie; se pratique une vie politique apaisée et qui se soumet régulièrement à l'examen périodique universel. Le Congo est un pays stable, il y fait bon vivre. Les partis politiques fonctionnent normalement. Les élections sont libres et transparentes et se déroulent à terme déchu. Les observateurs nationaux et internationaux participent régulièrement. Les institutions constitutionnelles, les pouvoirs exécutifs et autres assurent leur

mission régalienne. La Constitution adoptée par référendum le 25 octobre 2015 a institué des Conseils consultatifs nationaux en charge du dialogue, des sages et notabilités traditionnelles, de la femme, des personnes vivant avec handicap, de la jeunesse, de la société civile et des organisations non gouvernementales. Le Congo, membre de l'APF se conforme au processus démocratique et aux règles édictées par la Francophonie. C'est un pays de bonne gouvernance démocratique», a peint Isidore Mvouba. La section congolaise de l'APF, a-t-il dit, «s'insurge contre les points de tension qui persistent ça et là dans l'espace francophone et dans le monde, tels que la poursuite de la guerre russo-ukrainienne, la situation politique en Lybie, les tensions



Francis Drouin frontalières entre la RDC et la Rwanda, la situation politique dans le sahel francophone et récemment au Niger; la situation au Soudan». Sur la guerre russo-ukrainienne, il a fait savoir que la section congolaise de l'APF s'aligne sur la position de l'Union africaine. S'agissant des défis à relever, Isidore Mvouba pense qu'il est impératif de construire une francophonie de l'avenir et engagée. «Elle a vocation à mettre en œuvre un véritable multilinguisme», a-t-il déclaré.

Le président de l'APF a circonscrit le but de son séjour de travail. «Je tenais à venir parler avec les représentants du peuple congolais. Je suis venu pour vous écouter. Vous demeurez des membres actifs au sein de l'APF. Nous venons ici pour tisser encore des liens avec votre Parlement. Mon seul regret, c'est que je ne peux pas rester longtemps. Nous avons tous matière à collaborer ensemble surtout sur la question de changement climatique. Nous avons discuter sur les différents conflits et les défis démocratiques en Afrique francophone», a précisé.

Il a appelé à la collaboration de tous les francophones à tisser des liens plus forts. «Nous voulons devenir membre observateur des Nations-Unies, parce que la voix du Parlement francophone se doit d'être présente à l'ONU pour représenter et faire le plaidoyer des Etats. J'ose croire que le Congo va nous appuyer dans cette démarche», a affirmé Francis Drouin.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le spectacle d'un Blanc se pavanant à poil dans les rues de Brazzaville a suscité de l'émoi.

Il ne se passe décidément pas un seul jour où l'on ne croise des malades mentaux marcher librement dans la capitale congolaise. Mais lundi 7 août 2023, c'était un spectacle inhabituel auquel les habitants de Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, ont assisté: un Blanc dont on ignore la nationalité, souffrant probablement de troubles psychiatriques, s'est offert en spectacle à poil paradant dans les rues. Du jamais vu! Des badauds criant après lui l'ont escorté le long des artères qu'il empruntait. Il est même passé devant le camp des Sapeurs-pompiers sans que le spectacle n'émeuve personne. Un peu plus tard, une vidéo où on voit l'infortuné se baignant dans un caniveau a fait le tour de la toile. La scène est si désolante qu'on croirait Brazzaville sortie d'une autre planète.

Voici à quoi ressemble désormais Ngot-Nzoungou, un aéroport fantôme

De passage dans la capitale de l'or vert, Dolisie, nombre de gens constatent que l'aéroport international Ngot-Nzoungou, fruit de la municipalisation accélérée de 2006, est quasiment dans l'abandon total. Depuis près de sept ans, il n'y a plus de vols domestiques, excepté quelques vols privés. Bref, le trafic commercial a été fermé. Conséquence: le site est en train de se détériorer. L'herbe y pousse partout, tandis que l'action des intempéries, soleil, pluies, etc., fait que les bâtiments sont quasiment dégradés. C'est devenu le refuge des reptiles et des bandits de tout acabit. Pour ce bijou pour lequel le pays a investi des centaines de millions de francs CFA, c'est «un énorme gâchis. Un temple du gaspillage», pour paraphraser le journal en ligne Les Echos du Congo-Brazzaville. D'ici là que cet aéroport devienne forêt ne surprendrait personne. En tout cas, l'aéroport international Ngot-Nzoungou de Dolisie suscite de la consternation et des quolibets.

Ils ne souhaitent pas "poser" avec les putschistes...

Ceux qui ont suivi de bout en bout le deuxième Sommet Russie-Afrique, les 27 et 28 juillet 2023 à Saint Pétersbourg, ont été surpris de constater qu'à l'ouverture, certains chefs d'Etat parmi lesquels le Président congolais Denis Sassou-Nguesso ne se sont pas soumis à la photo officielle de la rencontre. Pour le quotidien camerounais Ecomatin, citant l'hebdomadaire panafricain Jeune Afrique, ces derniers ont boycotté la photo sur laquelle s'affichaient «les représentants de la Guinée, du Mali, du Burkina Faso et du Soudan, tous sous le coup d'une suspension de l'Union africaine en protestation des coups d'Etat militaires intervenus dans ces pays». C'est une image de désunion que les chefs d'Etat ont affichée, commente le journal.

FMI-Congo: un financement accordé par défaut?

Le FMI a accordé récemment un nouveau financement de 25,3 milliards de francs CFA à l'issue de la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Mais selon des économistes, il ressort tout de même que «trois des cinq critères de réalisation liés à la situation des finances publiques et à la gestion du service de la dette n'ont pas été respectés». Pour le FMI, les résultats qu'affiche le pays dans le cadre de ce programme seraient en demi-teinte.

ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences, ainsi que deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.

**Contacts: 06 8014203
06 6619843**

TRAFIC D'IVOIRE

Un couple interpellé à Brazzaville

Deux individus ont été pris le 29 juillet dernier, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de quatre pointes d'ivoire, représentant deux éléphants tués. Le fait de détenir les ivoires, de circuler avec et de tenter de les commercialiser, constitue un délit, car l'éléphant est une espèce animale intégralement protégée en République du Congo suivant la loi 37/2008 du 28 novembre 2008.



Le couple de trafiquants présumés et leur butin

Le couple de trafiquants présumés a été interpellé conjointement par les éléments de la Région de gendarmerie de Brazzaville et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de cette même ville, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Il avait en sa possession quatre pointes d'ivoire dont une paire morcelée en deux. Il a été déféré le 03 août au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville et mis sous les verrous dans l'attente d'un procès.

Les deux individus encourent des peines allant à cinq ans d'emprisonnement ferme assorties d'une amende dont le plafond est de cinq millions de F.CFA conformément à la loi.

Les ivoires saisis auraient été achetés par le couple présumé trafiquant dans le département des Plateaux et transportés à Brazzaville pour être commercialisées. Plusieurs autres individus seraient aussi impliqués dans ce réseau à Brazzaville. Les enquêtes se poursuivent afin de démanteler tout le réseau.

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces fauniques dans le monde. Conscient de ce fait, la République du Congo s'est engagée à protéger ses espèces animales menacées



Une paire d'ivoire morcelée en deux

d'extinction. Un travail est régulièrement accompli par les autorités dans ce sens, et les contrevenants à la loi sont punis. «L'importation; l'exportation; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administra-

tion des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de la loi congolaise sur la faune et les aires protégées.

«Nous, les agents des Eaux et forêts en collaboration avec les

gendarmes et le projet qui nous appuie, nous sommes debout comme un seul homme pour traquer tous ceux-là qui ne veulent pas s'aligner derrière la réglementation en vigueur», a déclaré Huguette Flore Ngokabe, directrice départementale de l'Economie forestière de Brazzaville.

V.M.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre-ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com ; moussyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE T.S.T
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège : AU N°10 RUE LENINE, POTO-POTO 2 BRAZZAVILLE RCCM CG-BZV-01-2019-B12-00079

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU, en date à Brazzaville du 17 Juillet 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 21 Juillet 2023, sous Folio 135/20 n°3628, il a été procédé à : La cession des parts entières détenues par Monsieur KISSAMBOU Thierry-Emmard, L'Extension de l'objet social, La Création d'un Etablissement secondaire. Il ressort les résolutions suivantes :

1. Le gérant Monsieur MANGONDZA TSETOU a mis au vote la proposition relative à La cession des parts totales de Monsieur KISSAMBOU Thierry-Emmard. A cet effet, l'associé a résolu de céder ses parts aux personnes suivantes : Monsieur MANGONDZA TSETOU, de nationalité Congolaise, né le 15 Novembre 1982 à Bétou, demeurant 91 Rue Loukolela Q.66 Talangä, à Brazzaville.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

2. Monsieur MANGONDZA TSETOU en qualité de Gérant a mis au vote la proposition relative à l'extension de l'objet social aux activités suivantes : Imprimerie et Communication. A cet effet, les activités de la société s'étendent désormais aux suivantes : BTP (Bâtiment et Travaux Publics) ; Ingénierie ; Bureautique ; Imprimerie ; Communication.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

3. Monsieur MANGONDZA TSETOU a mis au vote la proposition relative à la mise en place d'un établissement secondaire à la société : Sis n°3 rue Mbochis Poto-poto, Brazzaville.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE LA LUNETTERIE DE BRAZZAVILLE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Avril 2023, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 09 Mai 2023, sous le folio 086/2 N°2096, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: LA LUNETTERIE DE BRAZZAVILLE ;

Nom commercial: LA LUNETTERIE ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée ;

Capital: Dix millions (10 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de cent mille (100 000);

Siège social: Rez-de-Chaussée de l'immeuble Burj-Yoka, Rond-point de la Coupole, Boulevard Denis

SASSOU NGUESSO, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo: - Magasin de vente d'optique et d'accessoires.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérance: Madame Thiéry Raziel Ada MOUSSOUA-MOU est nommée gérante ; Monsieur MANTOT Eric Alain Eric est nommé co-gérant.

RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00105.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SCI CINDY GROUP

Suivant acte reçu par Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire, en date du 06 Janvier 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 15 mars 2022, sous le folio 050/8 N°1933, il a été constitué une Société Civile Immobilière en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CINDY GROUP;

Forme: Société Civile Immobilière;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: 121, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo: - Achat, Gestion immobilière, Location, vente et Promotion immobilière.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérante: Madame POTIGNON Sylvie Marthe;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B50-00009.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO

ZANDOLI

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en liquidation,

Au capital de 1.000.000 Francs CFA,

Siège Social : Lagune de TCHIKOBO,

BP : 1320, RCCM CG/PNR/15 B 297,

Pointe-Noire, République du Congo.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date, à PointeNoire du 15 Mai 2023, reçu au rang des minutes de Maîtres Hugues Anicet MACAYA BALHOU, Notaire, sous le répertoire N07263/023, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 20 Juillet 2023, sous le N° 5658, Folio 138/30, l'Associé unique a décidé :

- la dissolution de la société par annulation du contrat de société pour motifs économiques à compter du 15 Mai 2023,

- de nommer Maître Achille KOUMBOU, Avocat à la Cour, en qualité de liquidateur.

Dépôt dudit procès-verbal et décisions prises par -l'Assemblée Générale extraordinaire a été effectué le 24 Juillet 2023, au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire entre les mains de Monsieur le Greffier en Chef et Chef de Greffe.

Publié par le Liquidateur

Maître Achille KOUMBOU,
Avocat à la Cour,
Barreau de Pointe-Noire.

CÔTE D'IVOIRE

Henri Konan Bédié pourra être inhumé dans son fief de Daoukro

La mort de l'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié, président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) qu'il dirigeait depuis 1994, a été saluée dans son pays et à travers le monde. Considéré comme un monument de la politique ivoirienne, il est décédé mardi 1^{er} août 2023 dans la capitale économique Abidjan, à l'âge de 89 ans. Dans son fief Daoukro, capitale de la région de l'Ifou, dans le Centre-est de la Côte d'Ivoire, Bédié laisse une empreinte indélébile. Un deuil national de 10 jours a été décrété.



L'héritier de Félix Houphouët-Boigny a tiré sa révérence

Baobad de la scène politique ivoirienne, Henri Konan Bédié «HKB» est décédé à la suite d'un malaise. Homme attaché à sa culture et à ses racines baoulées, il était aussi connu comme l'héritier de Félix Houphouët-Boigny son mentor à qui il avait succédé à la tête du pays. Son décès a suscité la désolation au sein du PDCI; après l'annonce du décès, le siège local du parti a fermé ses portes,

tous les cadres se sont rendus à Abidjan. Ils ont désigné Alphonse Cowpli-Bonny Kwassi comme président par intérim. Un choix pour maintenir la cohésion, avant que s'ouvre l'inévitable bataille de succession. Originaire du village voisin de Prepressou, à huit kilomètres de Daoukro, l'enterrement du sphinx de cette localité devrait avoir lieu dans le caveau familial situé au sein de la toute nouvelle église Sainte-Anne-de-Prepressou, dont la construction a été financée par lui. Les travaux de ce lieu qui accueillera bientôt HKB pour sa dernière demeure se sont terminés en 2021.

Né le 5 mai 1934, Henri Konan Bédié est Docteur en droit. Il est le premier ambassadeur de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis d'Amérique de 1961 à 1966. Ministre des Finances (1966-1976) puis, après un séjour à la Banque mondiale, président de l'Assemblée nationale (1980-1993), il succède, à ce titre, au feu président Félix Houphouët-Boigny, décédé en 1993. Confirmé dans ses fonctions par une élection en 1995, Bédié développe le concept d'«ivoirité», une doctrine prétendant protéger l'identité et la cohésion nationales mais qui est en réalité forgée pour contrecarrer l'ex-Premier ministre d'Hou-

houët-Boigny, Alassane Ouattara, son rival dans l'accession au pouvoir. Le 24 décembre 1999, Konan Bédié est renversé par le putsch du général Robert Gueï. Après deux années d'exil en France, il rentre dans son pays pour participer au Forum pour la réconciliation en Côte d'Ivoire.

Avec la mort de l'ancien chef de l'Etat ivoirien, survient l'épilogue d'une carrière politique bien remplie, qui l'a vu occuper les fonctions d'ambassadeur, de maire, de ministre, de président de l'Assemblée nationale et, surtout, de chef de l'Etat. Réconcilié avec le président Alassane Ouattara puis avec l'autre ex-chef de l'Etat Laurent Gbagbo ses deux adversaires politiques, celui qui a dirigé la Côte d'Ivoire de 1993 à 1999 s'en va alors que son pays poursuit son processus de réconciliation nationale. Pendant dix jours, les drapeaux sont en berne en Côte d'Ivoire. A Daoukro où Bédié résidait principalement, on peut lire sur un large écriteau gravé sur le portrait du sphinx: «Merci pour tout».

Aristide Ghislain NGOUMA

CENTRAFRIQUE

Vers un pouvoir à vie pour le président Touadéra

Les Centrafricains ont largement approuvé les amendements de la Constitution proposés par le pouvoir, lors du vote référendaire du dimanche 30 juillet dernier. Au lendemain de l'élection, lundi 7 août 2023, l'Autorité nationale des élections (ANE) a proclamé les résultats provisoires qui donnent le «Oui», largement gagnant: 95,27%. Si la Cour constitutionnelle valide ces résultats, le président Faustin-Archange Touadéra âgé de 66 ans ne briguera pas seulement un troisième mandat en 2025 pour rester au pouvoir mais, pourrait y demeurer indéfiniment.



Faustin-Archange Touadéra veut monopoliser le fauteuil présidentiel

Sans surprise, les électeurs centrafricains qui ont été consultés par référendum constitutionnel ont dit «Oui» à cette nouvelle Constitution voulue coûte que coûte par le président Touadéra. Pour n'avoir pas accepté d'acter la modification de celle-ci, l'ancienne présidente de la Cour constitutionnelle Danièle Darlan en a fait les frais. Après quoi, la voie était balisée pour consulter le peuple par référendum. Ainsi, le «Oui» l'a emporté de manière écrasante avec 95,27% des suffrages. Selon Mathias Barthélemy Morouba, président de l'ANE, le «Oui» totalise 1.064.729 voix, soit 95,27% et le «Non», 52.824 voix, soit 4,73%.

Le Bloc républicain pour la défense de la désormais ancienne Constitution qualifie le vote référendaire de «mascarade» et ne reconnaît pas ces résultats provisoires. Selon l'Autorité nationale des élections, 5.043 bureaux de vote ont été validés sur 5.444. Mathias Barthélemy Morouba a précisé que le nombre total d'inscrits était de 1.858.236, celui de votants de 1.135.387 et le taux de participation de 61,10%.

La Cour constitutionnelle dispose d'un délai de 15 jours pour valider ou invalider ces résultats. Mais, sauf impondérable, la Cour constitutionnelle «acquiesce à la cause du pouvoir en place», d'après l'opposition centrafricaine, se prononcera favorablement pour cette nouvelle Constitution qui dispose que le mandat présidentiel passe de 5 à 7 ans et renouvelable à souhait.

A signaler que les principaux partis de l'opposition n'ont pas participé à ce scrutin, ils ont choisi le boycott.

Gaule D'AMBERT

NIGER

Pour la sortie de crise, la diplomatie reste une option!

C'est le 6 août 2023 qu'a pris fin l'ultimatum lancé à la junte nigérienne par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Mais dans l'immédiat, une éventuelle intervention militaire de forces membres de l'organisation sous-régionale ne semble pas prévue. Une mission allait être dépêchée jeudi à Niamey bien que la dernière n'a pas reçu un bon accueil, pour échanger avec les putschistes. Mais, la junte évoque les raisons de sécurité. Il est également annoncé une délégation américaine.



Face à la menace étrangère, les putschistes résistent

L'ultimatum lancé par la CEDEAO aux putschistes nigériens a expiré. C'est donc la fin du délai imparti aux militaires putschistes pour rétablir le Président Mohamed Bazoum dans ses fonctions et restaurer l'ordre constitutionnel, à la suite du coup d'Etat du 26 juillet dernier. Des personnalités très actives dans les discussions confiaient que les choses iraient vite après la fin de l'ultimatum.

D'après des observateurs, le commandement de la Force attend de recevoir l'ordre d'intervenir. Samedi 5 août, le Président en exercice de la CEDEAO, le Nigérien Bola Tinubu, n'a pas obtenu le soutien franc des sénateurs

de son pays pour une telle opération. Cependant, depuis que les chefs d'Etat-major ont bouclé le plan d'intervention vendredi 4 août à Abuja, les pays contributeurs des troupes: Nigeria, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal sont sur le pont et se préparent. Pour les officiels des pays membres de la CEDEAO, «la fin de l'ultimatum n'entraîne pas automatiquement le déclenchement d'une opération militaire.

Pour privilégier l'option du règlement de la situation à l'amiable, au moins un Chef d'Etat de la sous-région a eu au téléphone l'ancien Président nigérien Mahamadou Issoufou. Sa posture depuis le coup d'Etat est différemment interprétée. Il aurait de l'influence sur le chef de la junte, le général Abdourahamane Tiani, qui fut également le chef de sa garde. L'idée est



Le peuple nigérien a choisi de soutenir ses nouveaux dirigeants

de passer par lui pour demander le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Cependant, il faut souligner que les Nigériens se sont retrouvés il y a quelques jours au stade de Niamey pour soutenir les putschistes et condamner les mesures prises par la CEDEAO sur une éventuelle intervention militaire dans leur pays.

Toutefois, les junte maliennne et burkinabè ont dépêché des délégations officielles à Niamey ces jours-ci, pour témoigner de la solidarité des deux pays au peuple du Niger, avec les auteurs du coup d'Etat.

Des pays ont déjà annoncé le nombre de bataillons qu'ils fourniront. Le Nigeria demeure la locomotive avec une force de quelque 5000 hommes rapidement mobilisables. Les Chefs d'Etat de l'organisation sous-régionale se retrouvent jeudi 9 août à Abuja pour un sommet extra-

Alain-Patrick MASSAMBA

SENEGAL

L'Assemblée nationale rend l'éligibilité à Khalifa Sall et Karim Wade



Khalifa Sall Karim Wade

Les députés sénégalais ont adopté samedi 5 août dernier une réforme du code électoral rendant leur éligibilité à deux figures de l'opposition, Khalifa Sall et Karim Wade, sept mois avant la présidentielle où ils devraient figurer parmi les principaux candidats. Le texte adopté par 124 voix pour, une contre et zéro abstention permet à une personne condamnée et ayant bénéficié ensuite d'une amnistie ou d'une grâce, de présenter sa candidature.

C'est le cas de Khalifa Sall, ancien maire de Dakar et Karim Wade, ancien ministre et héritier de l'ex-Président Abdoulaye Wade, annoncés parmi les principaux candidats à la présidentielle de février 2024. Ils avaient été empêchés par leur condamnation dans les affaires financières distinctes de concourir à celle de 2019 contre le président Macky Sall.

Pendant que les deux opposants jouissent désormais de leur éligibilité, Ousmane Sonko, actuel opposant à Macky Sall qui observe une grève de la faim, se trouve hospitalisé à Dakar dans le principal hôpital de la ville où il a été évacué il y a quelques jours. C'est une mesure prise sur conseil du médecin de la prison de Sebikotane où est incarcéré l'opposant sénégalais depuis le 31 juillet. «Ousmane Sonko observe une grève de la faim depuis quelques jours (il en était déjà à son 8^e avant son évacuation) et son état s'est dégradé, nécessitant son placement sous surveillance médicale à l'hôpital principal», a fait savoir l'un des responsables de son parti, Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF).

Alain-Patrick MASSAMBA

COMITE DE PILOTAGE

Mobiliser un financement pour la mise en œuvre du Plan national de développement.

La session inaugurale du comité de pilotage du dispositif de suivi et évaluation du Plan national de développement (PND) 2022-2026 s'est tenu le 1^{er} août 2023 à Brazzaville sous le patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, président du comité de pilotage. Celui-ci a souligné le retard dans l'opérationnalisation de ce PND et dans la prise en compte de plusieurs problématiques. C'était en présence de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, et des membres de ce comité dont la plupart sont des ministres.



Anatole Collinet Makosso

Après l'adoption du Plan national de développement (PND) 2022-2026, plus d'un an après, la session inaugurale a permis de faire le point et voir les avancées; mettre en place les plans locaux de développement; accélérer la communication et la mobilisation des ressources du financement.

L'urgence de cette session inaugurale, a indiqué Anatole Collinet Makosso, est de «porter notre attention sur les missions de ces organes opérationnels pour assurer un démarrage effectif de l'exécution de notre PND. La tenue de notre session est l'occasion d'examiner sept composantes, en tenant compte des recommandations du dernier séminaire gouvernemental sur l'identification et la priorisation des projets ayant des effets immédiats et devant être exécutés d'ici à 2026, en tenant compte des capacités réelles de financement».

Sept composantes majeures dont la mise en œuvre doit se faire de façon rigoureuse et ordonnée. Il s'agit de: La vulgarisation et la dissémination du Plan national de développement. La 2^e porte sur l'inscription des projets PND



Les membres du comité de pilotage

au budget d'investissement constituant ainsi le programme d'investissement public. La 3^e porte sur la mobilisation des ressources visant les secteurs publics et privés. La 4^e composante consiste en la déclinaison du PND au niveau local par l'élaboration pour chaque département. La 5^e concerne l'élaboration des plans stratégiques sectoriels, préalable au basculement du budget en mode programme en 2024. La 6^e est relative à la synergie avec la mise en œuvre des politiques publiques des autres secteurs, hors PND et la 7^e composante concerne la collecte et l'exploitation des informations quantitatives et qualitatives sur la réalisation du PND.

Pour le Premier ministre, chaque ministre doit considérer le PND 2022-2026 comme le référentiel dans la conduite des politiques publiques tant au niveau national que sectoriel. «Le Gouvernement doit tout mettre en œuvre pour mobiliser les ressources destinées au financement de ce PND, en constituant des marges budgétaires et en saisissant des opportunités de financement au plan international», a-t-il dit.

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, pour sa part, a soutenu que le retard de la mise en œuvre du PND est dû à la précarité des ressources du budget. Le Premier ministre a donné des orientations fermes: «Il faut que l'on accélère toutes les réformes pour améliorer le climat des affaires, parce qu'une partie de financement du PND repose sur le secteur privé», a-t-elle souligné.

A.N'K.-K.

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Lancement des activités du secrétariat technique permanent

Avec l'appui du Projet «Promesse climat 2.0» financé par le PNUD, le secrétariat technique permanent du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire a tenu sa session inaugurale le 7 août 2023. C'est Serge Blaise Zoniaba, ministre, directeur de cabinet du Premier ministre qui a ouvert les travaux, en présence de Pierre Ngona, directeur général de l'aménagement du territoire. L'objectif est de lancer les activités du secrétariat technique permanent.

En vue de l'opérationnalisation du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, le Premier ministre a pris en avril 2023, un arrêté fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du secrétariat technique permanent de ce comité. Il s'en est suivi la note de service nommant les membres du secrétariat administratif dudit secrétariat technique permanent.

Pour Serge Blaise Zoniaba, la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 a institué un comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire en juillet 2017. Placé sur l'autorité du Premier ministre, ce comité

est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles et locales de l'aménagement du territoire. «Parmi ces missions, figurent celles d'assurer les arbitrages nécessaires sur les éventuelles superpositions des usages des terres. C'est ainsi qu'un décret du 31 mai 2019 soumettant les affectations des terres à la probation préalable du comité interministériel d'aménagement du territoire dispose en son article premier que tout projet d'affectation ou d'attribution des terres est validé par le comité interministériel». Pierre Ngona a déclaré que le comité interministériel est un organe



Pendant la cérémonie d'ouverture

de concertation qui a été institué par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Le secrétariat technique permanent, a-t-il souligné, a pour entre autres missions: attribution et harmonisation des politiques sectorielles de mise en valeur du territoire, mais aussi assurer les arbitrages nécessaires sur les cas de superposition d'usage du territoire. Au cours de la session inaugurale qui prendra fin le 10 août, les membres de ce comité vont partager les informations sec-

torielles sur les affectations récentes des terres; identifier et examiner des cas de superpositions non compatibles d'usage des terres; formuler les recommandations en rapport avec les cas de superpositions incompatibles d'usage des terres; préparer le dossier à soumettre à la prochaine réunion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

ARPCE

Assainir le service postal au Congo

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a entamé le 31 juillet 2023, des descentes conjointes avec la police administrative en vue d'assainir le secteur postal en République du Congo, sous la direction de Mme Solange Gatera, cheffe de service autres prestataires.

Avant de quitter le siège de l'ARPCE, Célestin Endoké, directeur des affaires juridiques de cette institution, a éclairé la lanterne sur l'objet de cette descente. «Depuis 2009, la loi a été prise pour réglementer le secteur des communications, mais également dans le secteur postal. La plupart de ces opérateurs exercent sans autorisation. Un travail de pédagogie a été fait et il a permis à certains opérateurs de se conformer à la loi n°10, d'autres par contre ne sont pas à jour», a-t-il dit. Le directeur des affaires juridiques a ajouté: «Nous avons décidé de mettre en place une force avec la police administrative pour descendre encore sur le terrain pour le même travail de pédagogie. Tous ceux qui ne seront pas à jour verront leurs établissements mis en demeure. Il sera question de dresser des procès-verbaux d'infractions pour des opérateurs illégaux et nous le faisons pour l'intérêt des usagers qui parfois, constatent

la disparition de leurs colis. Ces opérateurs manquent d'entrepôts fiables pour la conservation des colis».

Dans le même sens, Mme Solange Gatera a affirmé: «Les opérateurs illégaux sont nombreux tant à Brazzaville qu'à Pointe-Noire et nous voulons avoir un secteur postal sain. C'est une mission de contrôle des acteurs postaux illégaux pour un rappel à l'ordre et c'est une opération de contrôle qui sera pérenne. Nous avons des opérateurs qui ont des autorisations d'exercer et ne répondent pas aux invitations de la police administrative pour leur renouvellement, et donc, c'est le refus d'obtempérer».

En dépit de l'existence d'une réglementation postale légale au Congo, la loi n° 10-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des postes; et le décret n° 2015-245 du 4 février 2015, émanant de la dite loi, fixant les conditions d'installation et d'exploitation des Réseaux et services



Les services postaux appelés à se conformer

postaux en République du Congo, le régulateur y a constaté beaucoup d'irrégularités dans l'application de ces textes par la plupart des entreprises, des sociétés ou établissements privés exerçant des activités postales sans autorisation préalable de l'ARPCE.

Les invitations en vue de se conformer à la règle n'ont jamais été suivies par les acteurs opérant dans ce domaine. C'est dans ce contexte qu'il a été mis en place une Task Force regroupant à la fois les agents assermentés de l'ARPCE et ceux de la Force Publique aux fins d'exécuter des missions de contrôle au niveau de l'ensemble des acteurs du secteur postal, en particulier dans les deux grandes

villes Brazzaville et Pointe-Noire. A Brazzaville, la première mission a été effectuée dans la zone aéroportuaire où sont installés les services ci-dessous cités dans des containers, des kiosques, sans entrepôts pour la sécurisation des colis.

Partout où la délégation est passée, des procès-verbaux ont été élaborés et contresignés par les intéressés pour un rappel à l'ordre. Quelques établissements ou entreprises sont à jour, à l'instar d'Océan du Nord, Bolloré, Stellimac, DHL, IBS, IGS etc. D'autres établissements qui ont montré leur bonne foi existent. C'est le cas de Beauvoir-Business, opérateur installé à Maya-Maya.

Victor GUEMBELA

ART CULINAIRE

La préparation du manioc

Le manioc est cultivé sur l'ensemble du territoire national. Il constitue l'aliment de base des Congolais. Beaucoup de jeunes filles aujourd'hui ne savent pas préparer le manioc, qui se fait en plusieurs étapes. Nous vous présentons la forme la plus utilisée par les femmes.

La phase préliminaire commence par déterrer les tubercules dans le champ, de les éplucher à l'aide d'un coupe-coupe. On les dispose ensuite dans un panier et on les transporte vers une mare d'eau aménagée et on les laisse ainsi pendant trois jours. Cette opération s'appelle le rouissage. Au quatrième jour, on le retire de la mare et on l'amène à la maison. La femme le laisse pendant un jour dans un panier en liane pour l'égoutter. Le sixième jour, elle l'étale sur le kipaki, le pétrin (une grande planche taillée en forme de pirogue). Elle étale ensuite le manioc roui sur le kipaki, tout en le malaxant pour enlever les fibres et la racine principale à l'aide d'un grand couteau à dent de scie appelé

communément «kiwalu». Puis on l'écrase avec le nsidou (morceau de bois rond gros comme un poing). Ensuite, la femme prend une bassine qu'elle recouvre de feuilles de bananier. Elle remplit la bassine d'eau aux 2/3, dispose le manioc, l'enveloppe dans d'autres feuilles et couvre le tout d'un sac en fibre. Elle fait cuire la pâte obtenue pendant au moins 45 minutes. A mi-cuisson, la pâte de manioc «kiputi» est disposée sur le kipaki, et, de ses mains, elle y ajoute de temps en temps de l'eau, tout en malaxant jusqu'à ce que les grumeaux disparaissent et que la pâte soit homogène et souple.

La femme coupe cette pâte en parts égales tout en leur donnant une forme allongée et arrondie. Puis elle emballe les mar-



Une femme malaxant le manioc

ceaux obtenus dans des feuilles fraîches de marantacées que l'on maintient avec une ficelle. On place ces petits paquets en forme de pain dans une grosse marmite pleine d'eau, et on les fait cuire pendant 3 heures. Passé ce temps, on retire la marmite du feu et on laisse reposer le manioc cuit pendant 30 minutes. Il est ainsi prêt à la consommation et peut être commercialisé. Notons que

le manioc cuit peut être conservé pendant une semaine au moins. A Kimongo, les Sundis préparent rarement le manioc. Et pour cause? La préparation prend beaucoup de temps à la femme. La préférence est aux tubercules préparés, hachés appelés «mit-selo».

Equateur Denis NGUIMBI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC CONCOURS
N°2023-002/MATIER/DGGT/CMPR.**

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL DE BASE DE MOSSAKA »

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sanitaire, le gouvernement de la République du Congo entend, par le biais de la Délégation Générale aux Grands Travaux, Maître d'œuvre, réaliser **les travaux de construction d'un hôpital de base à Mossaka, dans le Département de la Cuvette.**

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants subdivisés en cinq (05) lots:

- **Lot 1: Bâtiments spécifiques ;**
- **Lot 2: bâtiments classiques F5 ;**
- **Lot 3: infrastructures logistiques médicales et non médicales, mobilier et équipements médicaux ;**
- **Lot 4: fluides médicaux ;**
- **Lot 5: Voiries et réseaux divers (VRD).**

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Délégation Générale aux Grands Travaux (Coordination des Marchés Publics et de la Réglementation), au 5^{ème} étage, porte 509, Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Place de la République, Centre-ville Brazzaville, Tél.: (+242) 22 281 47 13; BP: 1127 ; Fax (+242) 22 281 40 21; e-mail: marches.cmpr@dggt-gouv.cg** et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9h00 à 14h30 ou sur les sites: www.grandstravaux.org et www.armpcongo.org.

4. Les exigences en matière de qualification sont:

- a. une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
- b. la liste du matériel à affecter au projet ;
- c. les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais

et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
d. la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après:

Délégation Générale aux Grands Travaux (Coordination des Marchés Publics et de la Réglementation, 5^{ème} étage, porte 509), Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Place de la République, Centre-ville Brazzaville, Tél. : (+242) 22 281 47 13 ; BP : 1127 ; Fax : (+242) 22 281 40 21; E-mail: marches.cmpr@dggt-gouv.cg contre un paiement non remboursable **d'un million cinq cent mille (1.500.000) francs CFA.**

Le mode de paiement sera soit par chèque certifié, soit en espèces.

6. Les offres devront être remises à l'adresse citée ci-dessus au plus tard le **25 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le jour même en présence des représentants des candidats présents à l'adresse indiquée ci-dessus à **13 heures 30 minutes.** Les offres devront comprendre une garantie d'offre d'un montant de **50 000 000 (Cinquante millions) Francs CFA.**

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Délégué Général
aux Grands Travaux,**

Oscar OTOKA-

PAROISSE UNIVERSITAIRE SAINT DOMINIQUE

Les 30 ans de la chorale Abbé François Dominique Wambat

Fondée en 1993, la chorale Abbé François Dominique Wambat, évoluant au sein de la paroisse universitaire Saint Dominique autrement appelée Centre catholique universitaire de Brazzaville (CCUB) ou encore « Aumônerie universitaire de Brazzaville », a célébré dans la joie et l'allégresse, ses trente ans d'existence, dimanche 7 mai 2023. C'était au cours d'une messe présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et concélébrée par plusieurs prêtres dont les pères Ilich Ewolo Tango, de l'Ordre des prêcheurs, (Op), supérieur des Dominicains de Brazzaville, Marcel Agalanie Tcheuko, Op, curé de la paroisse, etc.



Le supérieur des Dominicains (à d.) et le curé autour de l'archevêque



Les membres de la chorale à l'honneur

Plusieurs personnalités de divers rangs dont MM. Louis-Marie Magloire Nkoum-Me-Ntseny, ambassadeur du Cameroun au Congo, et son épouse, Bonaventure Mbaya, homme politique, ont pris part à cette messe aux côtés des religieux, religieuses de diverses congrégations et des fidèles laïcs venus de diverses paroisses aussi bien de l'archidiocèse de Brazzaville que d'autres diocèses du Congo.

Dans une animation liturgique de la chorale jubilaire vêtue de l'uniforme du 30e anniversaire, accompagnée de la chorale Sainte Cécile de la paroisse Christ-Roi de Loandjili, dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, la messe a rassemblé une foule de participants dont des membres de la Famille du Sacré-Cœur de la paroisse Saint-Esprit de Mougali, des délégués de l'Armée du Salut et des fidèles chrétiens de la paroisse à l'honneur.

Père Marcel Agalanie Tcheuko a prononcé le mot de bienvenue devant cette auguste assemblée réunie en cette

solemnelle et heureuse circonstance.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a épinglé les caractéristiques d'un bon choriste et ce qui devrait faire partie de la vie d'une chorale digne et modèle. «Après trente ans passés dans une chorale, c'est à peu près une portion de sa vie qu'on a consentie de mettre au service de la chorale», a fait savoir le prédicateur rendant ainsi hommage à ces choristes qui sont depuis la création de cette chorale. L'archevêque a aussi dénoncé les mauvais comportements qui sont en train de prendre corps dans certaines chorales de l'archidiocèse et a appelé les membres de la chorale jubilaire au ressaisissement afin de ne pas succomber dans ces pièges. «Chanter pour la gloire de Dieu», «voilà une vocation à promouvoir afin de léguer aux générations futures un héritage digne pour perpétuer l'œuvre d'évangélisation que les pères dans la foi nous ont transmise», a fait savoir en substance le pasteur de l'Eg-

lise de Brazzaville. Après l'homélie a eu lieu la séance de remise des diplômes aux choristes ayant marqué les trois décennies de cette chorale par leur assiduité, ponctualité et fidélité aux activités de la chorale. Peu avant la fin de la messe, Mme Edvige Ngoma, présidente de la chorale jubilaire, a prononcé le mot de circonstance. Elle a retracé les grands moments faits des hauts et des bas de cette chorale qui a

vu le jour au lendemain du rappel à Dieu du prêtre dont elle porte le nom. Intervenant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a félicité la chorale à l'honneur pour le chemin parcouru et pour ce qu'elle a réalisé en trente ans d'existence. Il a exhorté les choristes à continuer de tenir bon en poursuivant la mission qui leur incombe d'évangéliser par le chant.

Gislain Wilfrid BOUMBA

IN MEMORIAM

11 août 2019 – 11 août 2023



Il y a quatre ans, précisément le 11 août 2019 que s'éteignit à Brazzaville, notre mère LOUKOULA Louise en sa 82^e année. En cette circonstance mémorable, Pascal BIOZI KIMINOU et tous ses enfants, gardent d'elle un souvenir inoubliable. A cet effet, une messe a été dite en sa mémoire le vendredi 11 août 2023 à 6h20 en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangai.

Repos éternel!

ERRATUM

Dans notre précédente édition, nous avons commis une erreur. Au lieu de publier l'homélie du dimanche 6 août 2023, celui de la Transfiguration du Seigneur Jésus, nous avons plutôt placé celle du dimanche 13 août, le 19^e dimanche du temps ordinaire. Ainsi, nous publions l'homélie du dimanche 6 août qui aurait pu paraître dans notre précédente édition.

Avec toutes nos excuses !

ARCHIDIOCESE D'OWANDO

L'abbé Gervais Yombo a rendu grâce à Dieu pour ses 25 ans de sacerdoce

Il y a 25 ans (11 juillet 1998 - 11 juillet 2023) que l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a reçu l'ordination sacerdotale des mains du vénéré évêque d'Owando, Mgr Ernest Kombo, Sj. Pour commémorer ce jour béni et célébrer son jubilé d'argent, l'abbé Yombo a choisi le dimanche 6 août 2023, dimanche de la Transfiguration du Seigneur, pour rendre grâce à Dieu. A l'occasion, il a présidé une célébration eucharistique en l'église où il est curé depuis quatre ans, qui a réuni parents, amis et plusieurs de ses connaissances venus pour certains de Brazzaville pour la circonstance.

La messe marquant les 25 ans d'ordination de l'abbé Yombo a été inaugurée par un signe du ciel. Peu avant 9h, heure du début de celle-ci, une pluie battante est tombée dans la ville d'Oyo, alors que nous sommes en saison sèche. Tôt le matin, il avait également plu sur Mvoula son village natal, à plus de 30 Km de Makoua, citée traversée par l'équateur. Cette pluie a été saluée par la délégation de Mvoula et les chrétiens d'Oyo comme un acte de bénédiction.

Se basant sur les textes liturgiques du jour (Dn 7,9-10.13-14; 2P 1,16-19; Mt 17,1-9), l'abbé Yombo a bâti son homélie autour de quelques épisodes retraçant son itinéraire vocationnel et de certains faits

quotidiens qui constituent pour chacun un motif d'action de grâces à Dieu pourvoyeur de tout don. Il a commenté le récit de la transfiguration de Jésus en indiquant qu'«il y a toujours une transfiguration quand le Seigneur appelle», quelle que soit la vocation à laquelle chacun est destiné.

L'abbé Gervais Yombo a senti l'appel de Dieu le 19 octobre 1985 à Makoua, lorsqu'il dirigeait la chorale pendant la messe d'ordination de l'abbé Théogène Osseté Yoka. Puis, il est allé voir le curé pour demander d'entrer au séminaire. Ce fut à une époque où la paroisse de Makoua n'engendrait quasiment pas de vocation. Il a été ordonné prêtre le samedi 11 juillet 1998 à Owando par



De g. à dr. Mme Jeanne Yombo (grande soeur), l'abbé Gervais Yombo et M. Philibert Musabyimana

Mgr Kombo, avec ses cinq confrères de la promotion: les abbés Guy-Noël Okamba, Constant Kinanga, Rodrigue Didace Ngassaki, Euloge-Marie Matsimouna et Paul Ndzéndzé qu'il a remplacé en 2019 à la tête de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo.

Depuis quatre ans, son ministère à Oyo est de plus en plus fécond en termes de fruits.



La députée Virginie Euphrasie Dolama pendant la messe

Pastoralement, il a suscité une forte fréquentation des chrétiens aux messes, même en semaine. Il a consolidé et donné une nouvelle dynamique aux instances paroissiales comme le Conseil pastoral paroissial et celui des affaires économiques. Les mouvements et groupes de la paroisse se renforcent chaque jour, dont ceux des jeunes: Enfants de chœur, Elisa, chorale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus faite des enfants. La visite des annexes d'Obouya et de Bokouélé fi-

gurent parmi les priorités de l'agenda pastoral annuel. Dans le domaine de l'éducation, le lycée catholique qu'il a lancé produit des résultats fort encourageants. Cette année, sur 36 candidats présentés au baccalauréat, 30 ont satisfait. Outre le lycée, son grand projet d'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) ouvre ses portes au titre de la rentrée académique 2023-2024 en octobre prochain. Le club d'anglais qu'il a créé, Shakespeare english club

of Oyo (SECO), qui a célébré sa première édition le 20 mai 2023 à Oyo est en croissance. Côté loisir, son orchestre Alima musica devient un outil symbolisant la richesse artistique ou culturelle du coin.

Initialement, la messe du jubilé d'argent de l'abbé Yombo devrait être présidée par Mgr Toussaint Ngoma Fomanet, évêque de Dolisie, retenu par des contraintes pastorales dans son diocèse. Parmi les personnalités qui ont rehaussé de leur présence cette célébration, il y avait Philibert Musabyimana, premier secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Congo, représentant l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda en République du Congo, Théoneste Mutsindashyaka; l'honorable Virginie Euphrasie Dolama, députée d'Impfondo district dans le département de la Likouala, présidente de la Commission Santé, affaires sociales et genre de l'Assemblée nationale; l'adjudant chef Olivier Abiabariti, fervent chrétien de la paroisse d'Oyo et bienfaiteur.

Pour la circonstance, la chorale paroissiale Père Joseph Piszczek a été renforcée par les choristes de la chorale Saint Achille de la paroisse Saint Pierre Apôtre de Makoua.

Aristide Ghislain NGOUMA

JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE A LISBONNE

Message du Pape François

"Nous avons besoin de saints sans voile, sans soutane. Nous avons besoin de saints en jeans et en baskets. Nous avons besoin de saints qui vont au cinéma, écoutent de la musique et sortent avec leurs amis. Nous avons besoin de saints qui placent Dieu en premier et qui restent longtemps à l'université.

Nous avons besoin de saints qui trouvent chaque jour le temps de prier et qui savent sortir avec quelqu'un dans la pureté et la chasteté, ou qui consacrent leur chasteté. Nous avons besoin de saints modernes, de saints du 21e siècle dont la spiritualité est en phase avec notre époque. Nous avons besoin de saints

qui s'engagent en faveur des pauvres et des changements sociaux nécessaires. Nous avons besoin de saints qui vivent dans le monde, qui se sanctifient dans le monde et qui n'ont pas peur de vivre dans le monde. Nous avons besoin de saints qui vivent dans le monde, qui se sanctifient dans le monde



Le Pape François

et qui n'ont pas peur de vivre dans le monde. Nous avons besoin de saints

qui boivent du coca-cola et mangent des hot-dogs, qui utilisent Internet, qui écoutent des iPods.

Nous avons besoin de saints qui aiment l'Eucharistie et qui n'ont pas honte de prendre une bière ou une pizza le week-end avec leurs amis.

Nous avons besoin de saints qui aiment le cinéma, le théâtre, la musique, la danse, le sport. Nous avons besoin de saints qui soient sociables, ouverts, normaux, amicaux, joyeux, compagnons.

Nous avons besoin de saints qui sont dans le monde et qui savent savourer les choses pures et bonnes du monde, mais sans être mondains".

FETE DE LA TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR - ANNEE A

«Relevez-vous et soyez sans crainte!»

Textes: Dn 7,9-10.13-14; Ps 96,1-2,4-5,6,9; 2 P 1,16-19; Mt 17,1-9

En ce dimanche, nous célébrons la Fête de la Transfiguration du Seigneur. L'évangile nous conduit sur une haute montagne, avec les apôtres Pierre, Jacques et Jean, emmenés par Jésus à l'écart. C'est un moment solennel, décisif, pour la révélation divine. Six jours avant, pour la première fois, Jésus avait annoncé à ses disciples sa passion, sa mort et sa résurrection. La réaction de Pierre avait immédiatement témoigné du désarroi qui s'était emparé de tous les disciples. Pour eux, il était impossible d'imaginer un Messie destiné à une telle défaite. S'il allait être soumis à la souffrance et à la mort, comment aurait-il libéré son peuple? Comment le royaume de Dieu se serait-il imposé?

Jésus connaît bien la confusion qui agite les esprits de ses disciples, et il choisit alors parmi eux trois témoins fiables, pour leur montrer un signe de sa grandeur. Sur la montagne, pour quelques instants, il se révèle à eux dans la lumière brillante de sa gloire divine, avec Moïse et Elie qui s'entretiennent avec Lui, tandis qu'une voix proclame: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je trouve ma joie: écoutez-le!»

La passion et la croix ne sont pas donc en contradiction avec l'identité divine de Jésus! S'il doit passer par la souffrance et la mort, ce mystère accomplira plutôt la manifestation de l'amour de Dieu qui sauve. Eux, les disciples, ne pourront plus avoir crainte de l'humiliation du Seigneur, mais ils pourront le suivre sur le même chemin de la croix, qui les conduira à l'expérience de la résurrection, pour être ses témoins.

L'idée que la puissance du Seigneur devrait nous épargner de la souffrance et de la mort résiste toujours parmi les croyants. Mais l'amour de Dieu ne se manifeste pas en imposant sa Toute-Puissance, plutôt il se révèle en donnant son Fils: «Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais obtienne la vie éternelle» (Jn 3,16).

L'apôtre Pierre rappellera l'expérience de la transfiguration au moment d'exhorter à la persévérance les disciples mis à l'épreuve (Cf. 2ème lecture de ce dimanche), en les rassurant de la vérité des Ecritures et de la certitude de la venue du Seigneur.

Nous aussi nous sommes appelés à la patience et à la charité, dans l'attente de la venue du Seigneur. Les épreuves du temps présent ne sont jamais en contradiction avec la puissance de l'amour de Dieu, dont nous sommes les témoins, dans la fidélité et dans la persévérance.

Chaque jour, le Seigneur nous invite nous aussi à monter «sur la montagne» avec lui, pour nous ressourcer dans la prière, l'écoute de sa parole et la contemplation de sa gloire, afin de redescendre promptement servir nos frères dans la charité. Ascension-descente, prière-mission, contemplation-service: que ce respire quotidien de la grâce ne nous manque jamais! Que la tentation de nous arrêter dans le désarroi ou dans la passivité ne l'emporte jamais sur nous! Nous ne pouvons pas non plus «dresser des tentes sur la montagne», désirer que la paix trouvée dans la contemplation du Seigneur nous épargne de revenir aux vicissitudes de la réalité quotidienne. Car le Seigneur Jésus s'approche de nous aussi et nous secoue en nous disant: «Relevez-vous et soyez sans crainte!»

Que la Fête de la Transfiguration de Jésus soit pour nous l'appel à la confiance, à la prière, à la mission. «Transformés par la présence du Christ et par l'ardeur de sa parole, nous serons le signe concret de l'amour vivifiant de Dieu pour tous nos frères, en particulier pour ceux qui souffrent, pour ceux qui se trouvent dans la solitude et dans l'abandon, pour les malades et pour la multitude d'hommes et de femmes qui, dans différentes parties du monde, sont humiliés par l'injustice, l'abus de pouvoir et la violence» (Pape François).

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

Le Congo était présent aux JMJ de Lisbonne 2023

Sur les 49 initialement prévus, 19 jeunes Congolais ont pu effectuer le déplacement de Lisbonne, pour participer, avec les jeunes du monde entier, aux Journées mondiales de la jeunesse.

La délégation est conduite par Mgr Urbain Ngassongo évêque de Gamboma, vice-président de la CEC, assisté par l'abbé Brice Ibombo, SG et le Père Jonas Bangui, coordonnateur national de la pastorale de la Jeunesse. La délégation congolaise, qui a quitté le Congo le 25 juillet, a été accueillie dans le diocèse de Veja, avant de rejoindre Lisbonne, dernière étape des

JMJ, avec le Pape François. Le séjour à Lisbonne est marqué par les catéchèses et les célébrations eucharistiques par zone linguistique. Au programme, il est prévu l'accueil du Pape par les jeunes le jeudi 03 août, au parc Edouardo V, le chemin de Croix le vendredi 4 août 2023, la veillée de prière le samedi 5 août et la Messe finale qui a eu lieu le dimanche 6 août.



Les pèlerins congolais autour de Mgr Urbain Ngassongo et de l'abbé Brice Ibombo

La délégation congolaise poursuivra son pèlerinage au Sanctuaire marial de Fatima, avant de rentrer au Congo.

A. Brice IBOMBO,
(Depuis Lisbonne).

PAROISSE EVANGELIQUE DE POTO-POTO

Le pasteur Alphonse Loussakou a animé une conférence sur le conflit israélo-palestinien

Une conférence-débat sur le conflit Israélo-Palestinien vu dans un contexte Biblique, a été organisée par la plateforme LCG Consulting le dimanche 23 juillet 2023 en la paroisse évangélique de Poto-Poto, à Brazzaville.

Le président de cette plateforme a souligné que sa structure est née de la volonté des membres de la coopérative Loussakou en quête d'un espace de formation, d'échanges et de renforcement des capacités des différents acteurs. Elle assure diverses formations auprès des associations selon la loi de 1901 dans le domaine de l'assistance de projets. «Dans le cadre de l'agenda 2023 concernant les Objectifs du développement durable (ODD), elle accompagne les porteurs de projets dans le domaine agropastoral et la gestion des ressources humaines. Le conflit Israélo palestinien vu dans un contexte biblique, ainsi que l'Eglise de l'avenir: les idéologies à connaître en plein 21e siècle divisent le monde. Pourtant, deux fils d'une même famille, bien que l'un soit né sous le régime d'Abraham et Saraï et l'autre sous Abraham



Pastor Alphonse Loussakou et Sara, sont en réalité une revanche d'élection ou d'un défi de promesse. Le second aspect de la thématique est de projeter l'avenir de l'Eglise selon le modèle d'aujourd'hui et dont chacun voudrait bien construire une religion qui ne soit pas ce bonheur illusoire auquel Karl Marx faisait allusion», a souligné le président de la plateforme.



Les participants

La conférence-débat s'est déroulée en présence de quelques fidèles de la paroisse de Poto-Poto, des pasteurs et d'un prêtre: l'abbé Jhudel Divin Malanda.

Le pasteur docteur Alphonse Loussakou, professeur d'histoire à la Faculté de théologie protestante de Mansimou, principal orateur, a indiqué que ce conflit date du 6e siècle avant Jésus-Christ. En partant de la Bible, il a fait le lien entre l'Ancien et le Nouveau Testament. «A travers l'Arche, Dieu a fait l'Alliance avec son peuple. Cette Alliance au milieu des hommes devenait l'Arche placée dans une

ville neutre. Lorsque survint la guerre en Israël, le peuple s'enfuit en Egypte en traversant le désert à la recherche d'un pays où habiter en paix. A l'époque, il n'y avait ni Islam, ni christianisme, ni judaïsme. Le christianisme est apparu au 1er siècle de notre ère», a dit le conférencier. Il a pris appui sur le livre de la Genèse 16, 11-12: «L'ange du Seigneur lui dit: Voici que tu es enceinte et tu vas enfanter un fils, tu lui donneras le nom d'Ismaël, car le Seigneur a perçu ta détresse». Sa main contre tous, la main de tous contre lui, à la face de tous ses frères, il demeure. «L'Islam est né au

6e siècle avant Jésus-Christ et lorsque Mahomet effectue un voyage à l'étranger, il va parler de cette guerre qui oppose Israël à la Palestine. C'est l'Islam qui a construit une plus grande mosquée au monde. Il y a plus de chrétiens en Palestine qu'en Israël. Ceci étant, les hommes de notre époque doivent prendre conscience de ce vieux conflit et se mettre en prière. Car, deux frères et deux peuples qui ne s'entendent pas, cela en interpelle plus d'un. Mais un jour, Dieu lui-même tranchera», a dit le pasteur Loussakou.

L'Eglise et l'avenir de l'Afrique

Il faut faire une projection d'ici

à 2050 pour qu'au plan économique, chaque cellule, chaque Eglise comme l'Eglise évangélique du Congo puisse devenir un centre de formation théologique pour des questions du savoir. «L'Eglise en tant qu'institution attend tout de l'extérieur et des pouvoirs publics et pourtant, elle comprend en son sein toutes les catégories sociales. Il faut être indépendant au lieu de procéder à la main tendue, être une Eglise inclusive et non exclusive. Toutes les cellules de prière doivent se transformer en des centres de formation théologique où les fidèles pourront étudier les langues de la Bible comme le grec et le latin», a affirmé le conférencier.

Pascal BIOZI KIMINOU

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres TX AON 01 / MDN-CGMP 2023

«Construction d'un bâtiment de Buanderie-taillerie à l'académie militaire Marien NGOUABI»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics n°255 du 02 Aout 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds afin de financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché «**construction d'un bâtiment de buanderie – taillerie à l'académie militaire Marien NGOUABI**».

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation, approvisionnement du chantier ;
- Terrassement ;
- Gros œuvres – béton et maçonnerie ;
- Elévation ;
- Revêtements – fourniture et pose ;
- Charpente – couverture – et plafonnage ;
- Menuiserie en bois – en alu et métallique four-niture et pose ;
- Electricité – fourniture et pose ;
- Plomberie sanitaire – fourniture et pose ;
- Application peinture ;
- Assainissement extérieur – fourniture et pose.

Une visite du site est obligatoire. Un certificat de visite de lieu sera délivré et signé par le représentant du maître d'ouvrage et constituera un motif de rejet en cas d'absence dans l'offre.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secrétariatmarchepublics.mdn@gmail.com

Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

8- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

9- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1% de valeur de leur soumission.

10- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

Pour la personne responsable des marchés publics, le secrétaire permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres TX AOR 02 / MDN-CGMP 2023

«Construction du mur de clôture et poste de garde de l'état-major de l'armée de terre»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics n°255 du 02 Aout 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds afin de financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché «**Construction du mur de clôture et poste de garde de l'état-major de l'armée de terre**».

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation, approvisionnement du chantier ;
- Dépose des anciennes installations ou ouvrages existants ;
- Fouilles en tranchée et en puits ;
- Elévation ;
- Revêtements – fourniture et pose ;
- Electricité – fourniture et pose ;
- Application peinture ;
- Assainissement extérieur – fourniture et pose.

Une visite du site est obligatoire. Un certificat de visite de lieu sera délivré et signé par le représentant du maître d'ouvrage et constituera un motif de rejet en cas d'absence dans l'offre.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secrétariatmarchepublics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'ap-

pel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés pourront passer à la cellule de gestion des marchés publics pour une audition relative aux exigences particulières du maître d'ouvrage.

8- Les candidats retenus obtiendront un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

9- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

10- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1% de valeur de leur soumission.

11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

**Pour la personne responsable
des marchés publics,
le secrétaire permanent de la cellule de
gestion des marchés publics du ministère
de la défense nationale**

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres TX AOR 01/ MDN-CGMP 2023

«Construction d'une salle de conférences, de réunions et dépendances du cabinet du chef d'état-major général des forces armées congolaises»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics n°255 du 02 Aout 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds afin de financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché «**Construction d'une salle de conférences, de réunions et dépendances du cabinet du chef d'état-major général des forces armées congolaises**».

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation, approvisionnement du chantier ;
- Terrassement ;
- Gros œuvres – béton et maçonnerie ;
- Elévation ;
- Revêtements – fourniture et pose ;
- Charpente – couverture – et plafonnage ;
- Menuiserie en bois – en alu et métallique four-niture et pose ;
- Electricité – fourniture et pose ;
- Plomberie sanitaire – fourniture et pose ;
- Application peinture ;
- Assainissement extérieur – fourniture et pose.

Une visite du site est obligatoire. Un certificat de visite de lieu sera délivré et signé par le représentant du maître d'ouvrage et constituera un motif de rejet en cas d'absence dans l'offre.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP :

101 Email : secrétariatmarchepublics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés pourront passer à la cellule de gestion des marchés publics pour une audition relative aux exigences particulières du maître d'ouvrage.

8- Les candidats retenus obtiendront un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

9- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

10- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1% de valeur de leur soumission.

11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

**Pour la personne responsable des marchés
publics, le secrétaire permanent de la cellule
de gestion des marchés publics du ministère
de la défense nationale**

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres N° F-AON 001 / MDN-CGMP 2023

«Acquisition des équipements de l'école de génie travaux»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans la publication N°255 du 02 août 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds pour financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché «**Acquisition des équipements de l'école de génie travaux**».

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels et équipements relatifs à l'acquisition des équipements de l'école de génie travaux.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secrétariatmarchepublics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le

dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

8- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

9- Les offres doivent comprendre une garantie de 1% du montant de valeur de leur soumission.

10- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

**Pour la personne responsable
des marchés publics,
le secrétaire permanent de la cellule
de gestion des marchés publics
du ministère de la défense nationale**

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres

N° F-AON 002 / MDN-CGMP 2023

«Acquisition outillages de l'école de génie travaux »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans la publication N°255 du 02 août 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds pour financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **«Acquisition outillage de l'école de génie travaux »**.

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels et équipements relatifs à l'acquisition des outillages de l'école de génie travaux.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secretariatmarches-publics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à

l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

8- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

9- Les offres doivent comprendre une garantie de 1% du montant de valeur de leur soumission.

10- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

**Pour la personne responsable des marchés publics,
le secrétaire permanent de la cellule de gestion des
marchés publics du ministère de la défense nationale**

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Avis public d'appel d'offres

N° F-AON 004 / MDN-CGMP 2023

«Redéploiement du génie militaire »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans la publication N°255 du 02 août 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds pour financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements pour le projet **« Redéploiement du génie militaire »**.

3- Au titre du budget d'investissements 2023, le projet redéploiement du génie militaire est scindé en quatre (04) lots à savoir :

-Lot 1 : Acquisition des équipements et matériels de travaux publics ;

-Lot 2 : acquisition des matériels et équipements spécifiques du bureau d'études ;

-Lot 3 : acquisition des matériels et équipements du laboratoire géotechnique ;

-Lot 4 : acquisition des matériels et équipements de topographie.

4- Chaque lot fera l'objet d'un dossier et les candidats pourront répondre à une ou toutes les offres.

5- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels et équipements relatifs au projet **«Redéploiement du génie militaire »**.

6- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

7- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secretariatmarches-publics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à

Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

8- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

9- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

10- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

11- Les offres doivent comprendre une garantie de 1% de valeur de leur soumission.

12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

**Pour la personne responsable des marchés publics,
le secrétaire permanent de la cellule de gestion des marchés publics
du ministère de la défense nationale**

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

Avis public d'appel d'offres

N° F-AON 003 / MDN-CGMP 2023

« Acquisition des matériels de manutention »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans la publication N°255 du 02 août 2023.

2- Le ministère de la défense nationale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2023 des fonds pour financer son investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché « Acquisition des matériels de manutention ».

3- Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels et équipements relatifs à l'acquisition des matériels de manutention.

4- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP : 101 Email : secrétariatmarchepublics.mdn@gmail.com Téléphone : 00242 06 625 36 21 / 00242 05 091 77 77 / 00242 06 666 58 98, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de Lundi à Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 30 minutes.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, techniques et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel

d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en numéraire.

8- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 08 septembre 2023 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : siège du ministère de la défense nationale à la cellule de gestion des marchés publics le 08 septembre 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale.

9- Les offres doivent comprendre une garantie de 1% du montant de valeur de leur soumission.

10- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023

Pour la personne responsable des marchés publics, le secrétaire permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense nationale

**Colonel Hector-Elvis
AHISSOU**

Programme des Nations Unies pour le développement

AVIS DE PUBLICATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo informe le public du lancement des appels d'offres indiqués dans le tableau ci-après :



N°	Dossier appel d'offres	Lien de publication de l'appel d'offres	Conférence préparatoire
1	L'acquisition et installation des kits solaires de 5KVA sur 6 CDT (CDT Dolisie, CDT Ouesso, CDT Betou, CDT Madeleine Mouissou, CDT Loandjili, CDT Loudima et les CAT de Pointe-Noire et de Brazzaville) Date limite de réception des offres : 22 août 23 à l'heure fixée dans quantum	https://procurement-notice.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=9285	9 août 2023 Heure : 11 heures
2	Réalisation des travaux de réhabilitation des laboratoires de référence et Laboratoires périphériques, d'un local GeneXpert ainsi que d'un local d'entrepôt pharmaceutique du District sanitaire de Impfondo en République du Congo. Date limite de réception des offres : 24 août 23 à l'heure fixée dans quantum	https://procurement-notice.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=9291	7 août 2023 Heure : 11 heures

NB : Une visite de site aura lieu simultanément sur tous les sites le 10 août 2023 à 11 heures précises pour tous les soumissionnaires. Le certificat de visite délivrée à cet effet, dûment signé et daté, reste une partie intégrante de votre offre. L'absence du Certificat de visite et/ou tout autre certificat de visite ne respectant pas le formulaire déposé par le PNUD sur les sites, dans une offre, pourront conduire au rejet du dossier.

Le dossier complet ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant le lien de publication ci-dessus.

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées à l'adresse de messagerie : procurement.cg@undp.org

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement : Les offres doivent être soumises directement en ligne à travers dans le système en suivant ce lien <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> en utilisant le profil que vous avez déjà dans le portail.

Veuillez accuser réception de ce Dossier d'Appel d'Offres en utilisant la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne QUANTUM. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres.

Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de recrutement et en suivant les instructions dans les guides disponibles sur le site Web du PNUD : <https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>

Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction de mot de passe oublié au cas où vous ne vous souviendriez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'enregistrement précédent.

Bureau PNUD République du Congo

DELINQUANCE JUVENILE

Vers l'élaboration d'une stratégie nationale

En vue de disposer d'un cadre pour répondre à la question de la délinquance juvénile, le Gouvernement congolais avec l'appui de ses partenaires organisera du 10 au 12 août 2023 un atelier de validation de la Stratégie nationale de prévention et de traitement de la délinquance juvénile. En prélude, le Haut-commissaire à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, Adolphe Mbou-Maba a eu une séance de travail avec les parties prenantes, mercredi 1^{er} août 2023 à Brazzaville.

Devant les représentants de différents ministères, les chefs des agences des Nations unies au Congo et les membres des associations, Adolphe Mbou-Maba a rappelé le bien-fondé de se doter d'une stratégie nationale: «Après investigation, le Premier ministre avait constaté que le Congo ne disposait pas d'un support important capable de réguler la gestion de ce phénomène qui s'amplifie au jour le jour», a-t-il dit. Cette stratégie a été élaborée par un consultant national choisi par le Programme des Nations unies pour le développement

(PNUD), Daniel Mberi. Celle-ci a été conçue sur la base des rapports du Haut-commissariat, contenant, entre autres, les doléances des jeunes délinquants et des chefs de quartiers, recueillies lors des rencontres citoyennes tenues en 2021 et en 2022 sur tout le territoire national. Pour Daniel Mberi, ce document sera propre au Congo. «Nous avons contextualisé notre document. Le Gouvernement a proposé et les parties prenantes doivent regarder dans quelle mesure l'unification de la tenue va réduire la délinquance juvénile.



Pendant la séance de travail

La tenue c'est un fait, je pense qu'il faut prendre en compte le niveau mental, le niveau éducatif de manière plus prononcée», a indiqué le consultant national. La mise sur pied de cette stratégie est la suite d'un travail déjà amorcé par le Gouvernement pour juguler le banditisme. En 2022, une avancée a été observée avec la production de la loi sur la «justice restaurative»

qui se trouve actuellement au niveau du Gouvernement pour sa promulgation. Créé en 2021, le Haut-commissariat à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, est une structure rattachée à la primature pour éradiquer le phénomène de banditisme au Congo.

E.M.O

ROTARY CLUB BRAZZAVILLE TELEMA

Une collecte de fonds pour la réhabilitation de l'école primaire de la Poudrière

Le Rotary club Brazzaville Telema a organisé vendredi 28 juillet 2023, à Brazzaville, une soirée caritative de collecte de fonds pour la réhabilitation de l'école primaire de la Poudrière, dans le 4^e arrondissement Mougali. Cette collecte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de son programme d'activités 2022-2023 suivant les orientations du Rotary international.

Au cours de cette soirée, des billets ont été mis en vente et un tirage au sort de tombola a été organisé. On a procédé au renouvellement de mandat au sein du Rotary club Brazzaville Telema avec la passation de collier entre le président sortant Vulgis Gbagringi et la présidente entrante Raïssa Okiemy Itoa. Un film documentaire retraçant les activités réalisées par le Rotary au cours de l'année 2022-2023.

Le président sortant, qui a opté pour le thème «Imaginons la vie», a précisé qu'au cours de son mandat d'une année, plusieurs activités ont été réalisées en rapport avec les sept axes prioritaires du Rotary interna-

tional. D'autres projets sont en cours dont la réalisation ne dépendra que de la nouvelle équipe dirigeante. «Parmi les activités réalisées, figurent la marche sportive, la célébration de la Journée mondiale de lutte contre la poliomyélite, la célébration du deuxième anniversaire du Rotary club Brazzaville Telema, la distribution des kits scolaires aux meilleurs élèves de l'école primaire de la Poudrière ponctuée de la construction des latrines modernes et la mise en service de la fontaine d'eau potable», a-t-il rappelé.

Selon Mme Raïssa Okiemy Itoa, la mandature 2023-2024 a pour thème «Créons de l'espoir dans le monde». «D'autres activités



Passation de collier entre le président sortant Vulgis Gbagringi et la présidente entrante Raïssa Okiemy Itoa

amorcées par mon prédécesseur seront achevées au cours de cette mandature avec le soutien de nos bienfaiteurs. Il s'agira d'amorcer la première étape des travaux de construction du mur de clôture de l'école primaire publique de la Poudrière; suivra la réhabilitation de tous les bâtiments et salles de classe, et enfin l'aménagement de la cour de l'école avec l'espace de jeux pour la pratique du basket-ball.

Pour un coût global de 120 millions de F.CFA. Ces projets ambitieux ne pourront se réaliser que grâce à la générosité des hommes et femmes de bonne volonté et de tous nos partenaires. C'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs mécanismes de collecte de fonds, à l'international et au niveau national», a-t-elle fait savoir.

Pascal BIOZI KIMINO

VIE ASSOCIATIVE

Cinq non-voyants formés en informatique

L'Observatoire handicap humanité (H2O) que dirige Emmanuel Batchi, en partenariat avec le centre d'information des Nations Unies (UNIC), a procédé mardi 25 juillet dernier à Brazzaville, au lancement de la formation des malvoyants en informatique. Sous le thème : «L'informatique, espoir du non-voyant», cette première vague de formation a accompli son parcours.

Il s'agissait de cinq enseignants non-voyants issus de l'Ecole normale des instituteurs (ENI). Elle est dénommée "Promotion Francine Ntoumi", en hommage à cette femme scientifique congolaise de renommée internationale, initiatrice, entre autres, du programme «Femme et sciences», et qui fait de la transmission de l'ambition aux jeunes son cheval de bataille.

Cette première promotion est en train d'être formée sur les modules comme la connaissance et l'installation des logiciels vocaux; l'initiation aux Microsoft Office et Word et l'introduction à l'internet et aux réseaux sociaux.

Sous la modération de Rodolphe Gassaye Mouandza, chargé de communication de l'Observatoire handicap humanité, en présence de plusieurs personnalités représentant la commune de Brazzaville, les ministères des Affaires sociales et de l'action humanitaire,

de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, des organismes internationaux dont le Centre d'information des Nations unies, etc. Pour Emmanuel Batchi, inclure le handicap dans la formation aux technologies de l'information et de la communication, c'est tenir compte de la diversité de la société.

L'inclusion de la personne vivant avec le handicap à la maîtrise de ces différents outils modernes de communication contribuera au respect de l'engagement de ne laisser personne de côté, élément clé du programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD 10 : inégalités réduites), a-t-il rappelé. Pour lui, «dans un monde connecté en permanence, l'aptitude à la communication est une compétence transversale que toute personne, sans discrimination, doit absolument posséder. Des communications inclusives



Les bénéficiaires posant avec les officiels

et accessibles profitent à toutes personnes, qu'elles soient ou non handicapées».

Cette thèse est corroborée par Clotilde Bantsimba, directeur de la réadaptation à la direction générale des Affaires sociales. Tout en saluant le fait que les candidats à la formation ont déjà un métier noble (l'enseignement), il estime qu'au-delà de constituer un outil de travail, l'informatique est un canal qui permettra à l'enseignant non-voyant d'accéder à l'inclusion sociale.

Clotilde Bantsimba a rappelé qu'enseigner suppose avant tout avoir l'information scientifique qui sera proposée aux apprenants. Cette information, si elle peut être

disponible en noir ne l'est pas toujours en braille. Car, les textes saisis le seront en braille et donc pourront être lus par les non-voyants. Ainsi, apprendre l'informatique permettra aux apprenants, à la fois d'accéder à l'information utile et de gagner en temps. L'accès à l'information plurielle est, selon lui, un enjeu majeur de l'opportunité qui leur est proposée. «Favoriser l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap sur toutes les dimensions est la préoccupation du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire», a-t-il conclu.

Gaule D'AMBERT

SANTÉ PUBLIQUE

Mettre fin à l'épidémie de VIH/Sida

L'enquête comportementale couplée à la sérologie VIH chez les populations clés en République du Congo a été lancée le 4 août 2023 à Brazzaville. La cérémonie a été présidée par le Pr Henri Germain Monabeka, directeur général des Soins et services de santé au ministère de la Santé et de la population, en présence du Dr Hugues Asken Traoré, coordonnateur de l'unité de gestion du projet NFM3.



Une vue de l'assistance

Ces activités ont été organisées par le ministère de la Santé à travers le Conseil national de lutte contre le sida et les épidémies, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Six localités sont concernées par cette enquête: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso et Pokola. Le but est de contribuer à la réduction des nouvelles infections chez les populations vulnérables.

La situation de l'infection à VIH/Sida reste préoccupante au Congo, a déploré le Pr Henri Germain Monabeka. Selon les estimations de l'ONUSIDA en 2022, 130.000 personnes vivent avec le VIH pour une prévalence de 3,8% chez les populations de 15 à 49 ans; 13.000 nouvelles infections et 7.400 décès ont été enregistrés. La vision de la riposte au Sida, a souligné le directeur général des Soins et services de santé, s'inscrit dans celle de la politique nationale de santé 2018-2030 qui vise «un Congo doté d'un système de santé performant, résilient et à même de garantir l'accès universel à des services de santé de qualité et un état de santé optimal pour soutenir durablement la croissance et le développement du pays».

Malgré les progrès enregistrés, beaucoup reste encore, d'où le Congo ne sera pas au rendez-vous de l'atteinte de l'objectif d'élimination de l'épidémie à VIH d'ici 2030.

Le Dr Hugues Asken Traoré a déclaré que le lancement de l'enquête permet de s'interroger sur les actions que tout un chacun doit entreprendre pour contribuer à mettre fin à l'épidémie à VIH/Sida comme menace de santé publique d'ici 2030, dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

A rappeler que le Congo avait déjà réalisé deux enquêtes de ce genre en 2012 et 2018. La première étude avait permis d'établir les données sur les séroprévalences des différentes populations vulnérables entre autres les populations carcérales (PCA) 8,3%. Pour la deuxième étude, les données de séroprévalence montrent une augmentation de la prévalence chez les PS de 8,1% et chez les hommes ayant des rapports avec les hommes (HSH) 41,2%.

Aybienevite N'KOUKA-KOUISSA

SENSIBILISATION AUX MEFAITS DES AMALGAMES DENTAIRES

Les dentistes déconseillés à l'utilisation des amalgames dentaires

L'association Action sur l'environnement et le développement (AED) a organisé à l'attention des dentistes une matinée de sensibilisation aux méfaits des amalgames dentaires et aux nouvelles dispositions internationales de la Convention de Minamata sur le mercure. C'était le jeudi 20 juillet 2023, à la direction départementale des Soins et services de santé de Brazzaville, située à Poto-Poto, dans le 3^e arrondissement.

La rencontre a eu lieu grâce au partenariat avec l'organisation Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure.

Pour rappel, Minamata est une ville japonaise qui a connu en 1962 une catastrophe écologique due à la pollution au mercure de la chaîne alimentaire des pêcheurs qui entraînait une maladie neurologie appelée maladie de Minamata. C'est le Dr Raphaël Isoïbeka, directeur départemental des Soins et services de santé de Brazzaville qui a ouvert le débat. En présence du Dr Eugène Loubaki, président de l'AED.



Eugène Loubaki

L'objectif poursuivi est de préserver la santé humaine et l'environnement des émissions anthropiques du mercure et de ses composantes.

Près d'une trentaine de participants issus des formations sanitaires de Brazzaville y ont pris part. Plusieurs thèmes liés à la dangerosité de l'utilisation de l'amalgame dentaire composée de 50 % de mercure et de 50 % d'alliage de métaux non précieux comme l'argent, l'étain et le cuivre ont constitué l'essentiel des communications développées.

L'amalgame dentaire, connue sous le nom de plombage gris, est un matériau sous forme de pâte beaucoup utilisé dans nombre de pays. L'OMS cite le mercure comme un des dix polluants les plus préoccupants pour la santé humaine. Pour cette organisation, sa présence dans le corps humain favorise l'apparition d'une intoxication à long terme. Le mercure est un métal liquide lourd et potentiellement très nuisible pour le corps humain.

En outre, les participants ont eu connaissance de la Convention de Minamata sur le mercure. C'est un accord adopté le 19 janvier 2013 et entré en vigueur le 16 août 2017. Le Congo a signé cette Convention le 8 octobre 2014 et l'a ratifiée le 6 août 2019. C'est pourquoi, au niveau national devant le silence des pouvoirs publics, l'AED, membre de la coalition de l'Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure en a fait son cheval de bataille.

Le Dr Eugène Loubaki a pour sa part souligné que la sécurité biologique de l'amalgame est aujourd'hui contestée, car le mercure est un métal très nuisible à la santé. Des solutions de remplacement existent, a-t-il rassuré. Le Dr Raphaël Isoïbeka, encadrant le débat, a déclaré : «Le Congo, notre pays a signé et ratifié la Convention de Minamata sur le mercure, qui a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement des émissions anthropiques de mercure et des composés de mercure. Parmi les produits contenant du mercure figure les amalgames dentaires largement utilisés dans le pays pour le traitement des dents.», a-t-il déploré, d'où l'intérêt de cette rencontre.

Philippe BANZ

IN MEMORIAM

BONZA Joseph Xavier « Fraize »
10 août 2019 – 10 août 2023
(4 année déjà)

Chers tous et chères toutes,
Le 10 août 2019, notre frère, père, époux, oncle, grand-père, amis et collègues, Joseph Xavier BONZA appelé affectueusement FRAIZE a été arraché à notre affection. Nos cœurs sont encore meurtris. A l'occasion de ce triste anniversaire, je vous prie d'avoir une pensée pieuse pour lui. Un merci renouvelé à tous et à toutes pour votre précieux soutien à tous les niveaux, lors de cet événement douloureux. Que son âme repose en paix et que le Seigneur dans son amour infini console et fortifie les uns et les autres.

*Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris.
Que son nom soit béni !*



Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

PROMAR MARINE SERVICES

En sigle « PMS »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000.000 FCFA
Siege Social : Première zone du Port Autonome, BP : 571
Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale à caractère mixte de la société PROMAR MARINE SERVICES, du 03 Janvier 2023, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 21 Juillet 2023, enregistré au domaine et timbres en date du 24 Juillet 2023, sous le folio 136/11 N° 1180, il a été décidé :

- Nomination en qualité de Commissaire aux Comptes : le cabinet GKM, AUDIT ET CONSEIL, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 6.000.000 de Francs CFA, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 9ème étage, entrée B, BP : 673, République du Congo, représentée par Monsieur André GOMEZ-GNALI, pour une durée de tro-

is (03) exercices prenant effet à compter de l'exercice 2020;

- Et du transfert du siège social des activités commerciales dans la même ville, à l'adresse ci-après : Villa 18, Bloc 36, Lotissement Roc de Tchikobo, BP : 571, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00607, du 04 Novembre 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2010-B12-01871.

Fait à Pointe-Noire, le 05 Août 2023.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Nous achetons les anciens disques de musique 33 et 45 tours.

Veillez nous contacter:

- 06 592-18-97

- 05 633-07-82

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

NUCLIEX CONGO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 FCFA, RCCM N° CG-PNR-01-2021-B13-00388
Siège social : 1 angle, Avenue Commandant FODE et Benoit GANONGO, Immeuble Morija, Centre-Ville, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26 Juillet 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 05 Août 2022, enregistré à Pointe-Noire, le 22 Septembre 2022, sous le folio 178/15 N°7686, il a été décidé de :

-La mise en veilleuse de la société NUCLIEX CONGO.
Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de

Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02099, du 15 Mai 2023.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B13-00388.

Fait à Pointe-Noire, le 05 Août 2023.

Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Appel d'offre pour le recrutement d'un Consultant Industries manufacturières, agro-industries et services IFC, République du Congo

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Banque mondiale dédiée au secteur privé, est un investisseur et un conseiller mondial qui s'engage à promouvoir, dans ses pays membres en développement, des projets économiquement bénéfiques, financièrement et commercialement sains, ainsi que durables d'un point de vue environnemental et social. IFC finance des investissements du secteur privé, mobilise des capitaux sur les marchés financiers internationaux, aide ses clients à améliorer la durabilité sociale et environnementale et fournit une assistance technique et des conseils aux gouvernements et aux entreprises des pays en développement.

FCS Afrique héberge l'Initiative Afrique Fragilité (ou « AFI » selon son acronyme en anglais), un programme quinquennal de conseil et de soutien à la croissance, ainsi qu'au développement du secteur privé dans 32 pays africains fragiles. L'AFI vise à permettre davantage d'investissements du secteur privé sur des marchés où le coût des affaires est élevé, et où de nombreux défis opérationnels entravent aujourd'hui l'activité du secteur privé. Elle a pour but d'aider IFC à atteindre ses engagements en matière d'augmentation de capital dans les pays fragiles et touchées par les conflits (FCS).

L'AFI envisage l'expansion en République du Congo (et dans d'autres pays de la sous-région) de l'Initiative des Champions Locaux (ou « LCI » selon son acronyme en anglais), un programme visant à fournir une assistance technique pour améliorer la préparation à l'investissement des entrepreneurs locaux. Ces efforts visent à soutenir la mise en oeuvre de la stratégie pays d'IFC en République du Congo.

Dans l'objectif d'identifier des opportunités dans le pays pour renforcer le pipeline d'IFC, et des candidats potentiels pour la prochaine phase de LCI, IFC cherche à recruter un Cabinet de conseil qui travaillera en étroite collaboration avec ses équipes pour aider à trouver des opportunités potentielles en République du Congo dans les secteurs prioritaires définis par la Stratégie Pays, et en évaluer la viabilité.

B. MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

1. Mission

La mission du Cabinet de conseil consistera à :

- (i) réaliser une cartographie et une analyse rapide des marchés cibles MARTPH (industrie manufacturière et agroalimentaire (M/A), du tourisme (T), de la vente au détail (R), de l'immobilier (P) (commercial et résidentiel), de la santé (H)) et des TIC,
- (ii) aider à identifier/évaluer les opportunités potentielles dans ces secteurs en République du Congo,
- (iii) rédiger une base de données de fiches d'évaluation des principaux acteurs identifiés.

Les activités techniques à entreprendre par le Cabinet-conseil se présentent comme suit :

1. Soutenir le développement des affaires à Brazzaville et Pointe-Noire. Développer un pipeline solide d'opportunités d'investissement de bonne qualité dans les secteurs de la fabrication, de l'agro-industrie, du tourisme, de la vente au détail, de l'immobilier et de la santé, en grâce à un business développement proactif s'appuyant sur des connaissances sectorielles/pays.

2. Examiner les prospectus et établir la liste des meilleures opportunités potentielles.

Évaluer la proposition de valeur des projets (en termes de préparation à la mise en oeuvre, de bancabilité pour les investissements des institutions financières de IFC, d'impacts économiques et sociaux potentiels, de transformation, etc.). L'objectif est d'identifier (i) les candidats potentiels à un investissement direct de IFC, ainsi que (ii) les prospectus qui pourraient bénéficier de l'assistance technique fournie dans le cadre du programme LCI (et d'autres programmes d'assistance conseil de IFC). Les critères de sélection de IFC et du programme LCI seront communiqués au consultant.

3. Faciliter les présentations aux entreprises, organiser et participer aux réunions ainsi qu'aux discussions.

4. Fournir une base de données structurée des principales entreprises incluant leurs coordonnées.

2. Livrables

Les principaux résultats et livrables attendus sont les suivants :

1. Une note d'information présentant les marchés, les acteurs clés par secteur et les besoins de financement du secteur privé (incluant les sources de financement actuelles et les besoins non satisfaits).
2. Un tableur Excel répertoriant les acteurs clés du marché par secteur (incluant une vue d'ensemble de leurs activités, leurs coordonnées et la documentation pertinente telle que les rapports d'audit ou les rapports annuels).

3. Un rapport consacré aux dynamiques du marché, et une thèse d'investissement par secteur sur la République du Congo. Elle inclura une liste détaillée des acteurs clés et des opportunités par secteur, (répartis par capacité, rayonnement géographique, parts de marché, taille du revenu). Cette liste comprendra par ailleurs une vue d'ensemble de leur activité, de leurs besoins de financement, ainsi qu'une analyse de premier niveau de leur rentabilité, etc.

4. Présentation à 15-20 entreprises ayant le potentiel de devenir des clients de IFC. Effectuer une vérification de l'intégrité des candidats potentiels.

C. EXPERIENCE, QUALIFICATIONS ET COMPETENCES RECHERCHEES

IFC recherche un cabinet de conseil avec l'expérience, les qualifications et les compétences demandées ci-dessous.

1. Avoir réalisé des études de marché et démontrer une solide expérience dans les secteurs ciblés.

2. Capacité démontrée à collecter des données et à construire des bases de données et des thèses d'investissement de haute qualité, ou d'autres exercices similaires de cartographie ou de détection.

3. Avoir plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du conseil financier, et/ou des services de transaction, et de conseil.

4. Solides capacités de diligences raisonnables en matière d'intégrité.

5. Expérience professionnelle en République du Congo

6. Solides connaissances des défis et de la dynamique du secteur privé en République du Congo.

Le cabinet de conseil sera basé au Congo et travaillera en étroite collaboration avec les équipes de IFC (AFI/ Industries manufacturières, agro-industries et services/ bureau national (CO). La mission est d'une durée de 2 mois, à partir du 1^{er} septembre 2023.

Les soumissions EOI complètes doivent être soumises, en anglais, par voie électronique via le portail WBGeProcure du Groupe de la Banque mondiale WBG en utilisant le lien ci-dessous

<https://wbgeprocure-rfxnow.worldbank.org/rfxnow/external/login.html>

La date limite de soumission est le 21 août 2023 à 11h59, heure de Washington D.C.

EVOCATION

Houla Bruno de l'orchestre SBB aurait eu 85 ans aujourd'hui

Né le 2 juin 1938 à Léopoldville (actuel Kinshasa), celui que les fans appelaient affectueusement «Vieux Bruno», aurait eu 85 ans aujourd'hui, s'il n'était pas décédé le 8 décembre 2009 au CHU de Brazzaville, des suites d'une insuffisance rénale.

C'est comme batteur que Houla Bruno a commencé la musique dans l'orchestre Rock A Mambo, sur la rive gauche du Congo où se trouvaient déjà ses compatriotes Roitelet, Jean Serge Essous, Michel Boyimbanda, et Nino Malapet. Le célèbre saxophoniste camerounais Manu Dibango (Emmanuel N'Djoke Dibango, à l'état civil), de passage à Brazzaville, attiré par sa manière de jouer du tam-tam, l'emmène à Douala pour faire partie de «Fiesta Tropical», son orchestre. C'est dans cette ville camerounaise que Houla Bruno a appris le maniement du saxo aux côtés de Manu Dibango, son nouveau patron. Avant d'aller se perfectionner en Afrique australe à Harare, au Zimbabwe. De retour au Congo, en 1969, Houla intègre l'orchestre Sinza

Kotoko de Ya Gaby, aux côtés de Pierre Moutouari, Gabriel Dianzolo, Kimbembe «Mouss», Arthur Nona. Mais pas pour longtemps! Samuel Pandzou, dit Auguste Fall, co-fondateur de l'orchestre Super Boboto de Brazzaville (SBB) qui venait d'être créé, en quête de saxophoniste, l'enrôle dans son ensemble. C'est dans le SBB que Houla Bruno a connu sa plus grande gloire musicale avec les virtuoses comme Michel Mienandi «Michou», Ange Linaud «Djendo», Loumandé Joseph «José Bados», Boniface Mazonza «Djony», Kibouilou Amédée, André Kinzonzi «Du-soleil», Passi-Jo, Athanase Nkaya «Mwana Mukamba», François Ngavouka «Ringo», Georges Soukoulou, Jean Saïdou «Soul Makossa». La liste est loin d'être exhaustive. Houla Bruno signe, aux édi-



Le saxophoniste Houla Bruno

tions Boyokani, son tout premier titre phonographique intitulé «Zonga zonga Lodss». Avant que ne suivent d'autres compositions : «Maladie ya bolingo», «31 juillet», «Tolanda nzela», «Bombanda makasi naboyi»... «Vieux Bruno» a presque fait le tour du monde avec le SBB. Technicien en télécommunications, Bruno est recruté à l'ex-Office national des postes et télécommunications (ONPT) en 1978. Il monte avec ses pairs Nelly Okemba, Ignace Makirimbia, Braz Antonio,

Gabriel Mienandi «Mutchatho», Pikou Roger, l'orchestre «Télé-musique embouteillage». L'artiste, très inspiré, largue «Kimbanda sida», le dernier titre de sa vie musicale. Cette chanson demeure d'actualité. Elle se joue et se danse encore lors des manifestations festives. L'auteur de «Kimbanda sida» a fait valoir ses droits à la retraite en 1994. Atteint d'une insuffisance rénale, malgré les multiples soins qu'il a reçus, il a quitté la terre des hommes le 8 décembre 2009, au CHU de Brazzaville. L'artiste a laissé à la postérité cinq enfants.

Equateur Denis NGUIMBI

(Extrait du livre «Mon amour pour le SBB») *Tous ceux qui désirent avoir sur clé USB toutes les chansons de SBB de la naissance à la dislocation, appelez aux numéros 05 537 56 13 ou 06 776 78 13

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Mesmin Gaston Obambe, désormais docteur en linguistique anglaise

Sous la direction du Dr Jean Pierre Nkara, maître de Conférences CAMES, Mesmin Gaston Obambe a récemment défendu publiquement sa thèse de doctorat unique de l'Université Marien Nguabi en linguistique anglaise. « Investigating onomastics of ambosi people : a case of Oyo district » est le titre de cette thèse. Devant un jury composé de : Pr Basile Marius Ngassaki, président (Université Marien Nguabi) ; Paul Achille Mavoungou, maître de Conférences CAMES, rapporteur externe (Université Omar Bongo du Gabon) ; Pr Yvon Pierre Ndongo Ibara, rapporteur interne (Université Marien Nguabi); Pr Basile Torozoni Ngama Nzombio, examinateur, (Université pédagogique nationale de Kinshasa), l'impétrant s'est employé à présenter ses travaux fondés sur l'analyse de la morpho sémantique, syntaxique, sociolinguistique et la pragmatique des toponymes et des anthroponymes du district d'Oyo. A l'issue des échanges avec le jury, Mesmin Gaston Obambe a été déclaré docteur de l'Université Marien Nguabi en linguistique anglaise, mention très honorable, avec les félicitations du jury.



Mesmin Gaston Obambe entouré par les membres du jury

Il s'est agi pour Mesmin G. Obambe de décortiquer les toponymes (noms des lieux) et les anthroponymes (noms des personnes) du district d'Oyo qui ont été torpillés phonétiquement et formellement. Une situation qui a des répercussions sur la signification des noms. Dans sa défense, l'impétrant a passé en revue les différents procédés morphologiques qui concourent à la formation des toponymes et des anthroponymes afin de constituer leurs sens perdus du fait de l'influence coloniale. Ces procédés morphologiques sont la préfixation, la suffixation, la troncation, l'hybridation, la composition, le dédoublement et l'emprunt. Le désormais docteur Obambe a soutenu dans son exposé que la préfixation par le "O" placé devant les patronymes Ndinga, Mbouma, Bouya, et Boule exprime l'appartenance ou la possession. Ainsi, Ondinga, Ombouma, Obouya, et Oboule sont des termes appartenant à Ndinga, Mbouma, Bouya, Boule. Le préfixe "O" exprime l'appartenance, lorsque la racine à laquelle il est rattaché est un nom. Par contre, quand sa racine est un verbe, le préfixe "O" exprime l'agent. Par exemple : O placé devant Bambi, Sebi, donne respectivement Obambi et Ossebi qui signifient fabricant de Calebasses et récolteur de vin local. Employé dans le cadre de la pragmatique, Obambi désigne une personne sage, qui réconcilie ceux qui ont des différends. La troncation, quant à elle, est beaucoup utilisée par les jeunes pour former leurs pseudonymes. Ils suppriment souvent une partie de leurs patronymes pour ajouter un suffixe fantaisiste, pour s'arrimer à la modernité. Pour ce faire, Debi, Dekambi, Ollessongo, et Morotsangu deviennent : Debis, Dekambis, Olles et Moros. Parfois, ils suppriment la dernière syllabe du patronyme pour obtenir des pseudonymes. Par exemple : Dekambi et Morotsangu deviennent Deka, Moro. Par ailleurs, certains toponymes et anthroponymes sont des phrases affirmatives ou négatives lexicalisées. C'est-à-dire, des phrases transformées en un seul mot. Exemple : « Opa ma edi ba okania ka » en français : « il n'est pas aisé de vivre hors de ses terres... parce que privé de ses droits », en un seul mot on dit « Opokania ». Il s'agit donc d'un toponyme proverbial et historique, car les populations des villages environnants ont été contraintes par le colon à vivre à Opokania pour une meilleure collecte d'impôt de capitation. Dans le cadre de l'analyse sociolinguistique des toponymes et anthroponymes Mesmin Gaston Obambe est arrivé à l'évidence qu'il y a des toponymes et des anthroponymes de la nature et des activités humaines comme la végétation, les cours d'eau, les montagnes, la chasse, la pêche, la cueillette, etc. Okombi par exemple, désigne une personne qui recueille les termites des termitières.

Gaule D'AMBERT

prochaine édition du concours de dictée, on la prévoit vers la fin de cette année. Elle pourra concerner les candidats âgés de 7 à 77 ans. Benoît Okogna, enseignant retraité, l'un des candidats, a donné ses impressions : « Pour moi, si je me suis présenté à ce concours de dictée, c'est un passetemps. En lisant l'annonce, je suis venu pour contribuer à cette épreuve. Je faisais bien la dictée quand j'étais élève. J'aimais beaucoup ce devoir. Pour faire une bonne dictée, il faut maîtriser la conjugaison, respecter les règles grammaticales et être un lecteur. La lecture permet de connaître les mots qu'on appelle

mots difficiles. Je souhaite que cela se répète régulièrement. Je souhaite aussi beaucoup de courage à l'organisatrice et de bien choisir les textes. Pour ma part, la dictée n'a pas eu beaucoup d'obstacles ». Mme Latitia Christelle Ndala, ménagère, participante a affirmé : « J'ai été motivée à participer parce que j'aime bien la langue française. Je fais cet exercice toute fois à la maison et je lis beaucoup avec mes enfants. J'avais déjà participé à ce concours de dictée en 2015, j'avais reçu un prix, le dictionnaire Larousse ».

Philippe BANZ

RECHERCHE

Prémunir les populations contre les morsures des serpents

La 1^{ère} édition des Journées de valorisation des acquis de la recherche et de l'innovation au Congo (JOVARIC), basées sur le thème central: "Serpents en République du Congo: intérêt, dangerosité et prise en charge suite à une morsure", ont eu lieu du 4 au 7 août à Brazzaville. Elles ont été closes par Edith Delphine Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Des recommandations formulées, il est ressorti l'urgence de faire en sorte que le Congo produise des anti-venins.

Ces journées ont permis de mettre en valeur les connaissances des chercheurs congolais afin de prémunir la population contre les morsures des serpents. Pour Alain Mercier Bita, coordonnateur des JOVARIC, «la première édition des JOVARIC 2023, se chargera de l'amélioration des connaissances sur les serpents en République du Congo, la science avance avec les questions soulevées par les chercheurs. Il n'y a pas de vérité établie tout doit être argumenté de manière méthodique et approfondie». La directrice de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, Aminata Niéré née Berthet, a indiqué que les JOVARIC qui revêtent une triple portée scientifique, médicale et sociale, méritent tout l'accompagnement du ministère en charge de la recherche scientifique:

«La valorisation des acquis de la recherche scientifique et de l'innovation, tel est le processus que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique s'est engagé en ces journées à mettre en oeuvre, en vue de permettre l'impact réel des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique directement ou indirectement sur les bénéficiaires finaux, mais aussi, l'exploitation de ses résultats par les décideurs et d'autres acteurs concernés». Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces journées, notamment: «Serpents en République du Congo: intérêt scientifique et écologique»; «Dangerosité des serpents du Congo»; «Prise en charge des morsures de serpents», ponctués par des animations scientifiques. Une visite guidée des photos des différents serpents et une exposition par catégorie de serpents ont



Des participants aux JOVARIC posant pour la postérité

marqué la deuxième journée des JOVARIC. Les techniciens du laboratoire d'herpétologie ont mis en lumière la dangerosité des serpents existants au Congo et les remèdes, suite à leurs morsures. Le serpent de la famille des couleuvres, ont-ils expliqué, est le plus dangereux des serpents du Congo. «Son venin est très très foudroyant. Même si chez la vipère, on peut caresser, chez lui, on ne caresse pas. La particularité de sa tête, c'est qu'elle ressemble aux cobras et aux mambas, une tête un peu courte, mais c'est un serpent, très très dangereux». Sur les premiers soins à suivre sur les morsures de serpent, il a été souligné «qu'une fois qu'on est mordu par un serpent, ce qu'il faut faire c'est être immobile, parce que lorsqu'on est mobile, le sang circule

beaucoup plus vite. La tendance est que lorsqu'on est mordu, on cherche vite à gagner le village. Or en faisant cela, on favorise l'accélération du venin vers le coeur ou le cerveau. Nous conseillons aux gens, victimes d'une morsure de fournir moins d'efforts, au besoin demander à celui qui accompagne de le porter sur son dos et de l'évacuer à l'hôpital». Une formation du personnel de la santé, axée sur la prise en charge des personnes mordues par des serpents, est prévue à la fin de l'année. Elle sera organisée par la société savante d'herpétologie.

Alain-Patrick MASSAMBA

SEMAINE DU GRAND PRIX DENIS SASSOU NGUOSSO

Les Congolais lisent peu !

Professeur des lettres, de nationalité congolaise, actuellement enseignante de la langue française, à Paris, en France, après l'université Marien Nguabi, Sylvia Djouob a pris l'initiative d'organiser un concours de dictée ; la première édition de la « Semaine de la dictée du Grand prix Denis Sassou Nguesso ». Elle a fait ses études primaires au Congo et s'intéresse à la littérature. C'est ainsi que dès l'âge de 15 ans, elle a déjà écrit une nouvelle portant le titre « Mafouaou ». Cette nouvelle fut primée à Dakar, au Sénégal, quand l'auteur avait 17 ans.

Ce concours sur la dictée a eu lieu samedi 29 juillet 2023, à la présidence de l'université Marien Nguabi, à Brazzaville. La compétition a concerné trois groupes de personnes des catégories différentes. Le premier a réuni des élèves du Cours moyen deuxième année (CM2) et des collégiens. Le deuxième groupe a concerné des lycéens et des étudiants. Le dernier groupe a eu pour candidats

les citoyennes et des citoyens variés à l'épreuve de dictée. Les effectifs des candidats ont oscillé entre 10 pour le premier groupe, 39 pour le deuxième et 15 pour le troisième groupe. Les trois dictées du concours ont été des extraits tirés du livre intitulé « Le manguier, le fleuve et la souris » du Président de la République Denis Sassou Nguesso. L'objectif visé est d'inciter les jeunes et l'ensemble des citoyens



Mme Sylvia Djouob avec les compétiteurs après l'épreuve de dictée

à la lecture pour maîtriser et promouvoir la langue française qui est la langue de travail et des affaires pour les Congolais. Les trois dictées tenues de manière simultanée ont permis de tester ces trois groupes pour mesurer leur ni-

veau de connaissance et pour se rendre compte des difficultés auxquelles ils font face. La date de publication des résultats est pour bientôt, a rassuré Mme Djouob. La cérémonie connaîtra la remise des prix. La

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
 Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,
 Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
 E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussssyljea@yahoo.fr
 REPUBLIQUE DU CONGO

WALLET
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
 Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
 Siège: N°03 RUE MBOCHIS, POTO-POTO
 BRAZZAVILLE
 RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00321

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 17 Juillet 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto en date du 21 Juillet 2023, sous Folio 131/8 n°2183, il a été constitué une société dénommée WALLET.

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: Brazzaville, Poto Poto, n°03 rue Mbochis.

Objet: Activités de fonds de placements, holdings et similaires-K640200 (Placement de fonds, holdings et similaires). Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00321 du 21 JUILLET 2023.

Gérance: Monsieur MANGONDZA TSETOU est le Gérant de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG,
 Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle
 (Au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique de Dépôt portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, du dix-sept janvier deux mille vingt, et mise à jour des statuts en date du douze mars deux mille vingt, de «**INTERTEK WEST AFRICA SARL**», en sigle «**INTERTEK WA SARL**» à caractère unipersonnel au capital de Francs CFA cent millions (100.000.000), dont le siège social est sis à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Vridi, Face à l'Appontement SIAP, 15 B.P.: 882, ABIDJAN 15, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de la ville d'Abidjan sous le numéro **CI-ABJ-88-B-229199-CC 9816632 P** reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant Folio 139/53, N05711, il a été résolu, entre autres, la nomination de Monsieur **Jérôme Jean-Luc LEBEAU**, en qualité de Co-gérant de l'ensemble des bureaux, succursales et représentations de la société «**INTERTEK WEST AFRICA SARL**», en sigle «**INTERTEK WA SARL**» sis en République de Côte d'Ivoire, Togo, République du Congo, Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale conséquemment à la démission de Monsieur David Peter RUDDIN.

La formalité du dépôt des actes, objet de la présente publication, a été effectuée pour le compte de «**INTERTEK WEST AFRICA SARL**» Succursale de la République du Congo dont l'adresse est sise à Pointe-Noire, Centre-ville, immeuble de la CNSS 7^{ème} Etage, Appartement 111, Entrée face à la pâtisserie «**LA CITRONNELLE**» au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, République du Congo, le vingt-cinq juillet deux mille vingt-trois sous le numéro **CG-PNR-01-2023-D-00736**, puis l'inscription modificative a été portée sur le Registre d'arrivée sous le numéro **CG-PNR-01-2023-M-02408**.

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société «**HERMES**» - S.A.R.L, en date, à Brazzaville, du 30 juin 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de ladite société ; au capital de Un Million (1.000.000) Francs CFA, dont le siège est situé sur l'Avenue Emile Biayenda, Centre-ville, Brazzaville, en République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le n°CG-BZV-01-2021B12-00263; et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée des associés, sur proposition de la gérante nomme en qualité de liquidateur et pour une durée indéterminée, Madame **ELENGA Dalys**. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé sur l'Avenue Emile Biayenda, Centre-ville, à Brazzaville, en République du Congo.

Brazzaville, le 28 juillet 2023

La Secrétaire
 Ferdinande Loubou

La Présidente
 Dadys Elenga



IN MEMORIAM

09 Août 2022-09 Août 2023



Voici un an déjà que Pascal Azad DOKO, journaliste reporter de La Semaine Africaine, a rejoint la maison du Père.

En ce premier anniversaire, la veuve DOKO, née Ernestine MAVOUNGOU MASSANGA, les enfants et toute la famille se souviennent de leur époux, père, frère, oncle, grand-père et de tout ce qui avait été dit et fait lors des obsèques le 26 Août 2022 à Brazzaville.

La famille prie tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. Deux messes seront dites en la Basilique Sainte Anne du Congo :

-Le mercredi 9 Août 2023 à 12h00

-Et le dimanche 13 Août 2023 à 11h00

Puisse son âme reposer en paix !

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, face Congo Telecom, République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

H.L. LANYAN

SOCIETE A RESPONSABILITE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE : 1.000.000 FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL : Village Tandou Mboma Commune de Tchiamba S/C STE Wanheng

Engineering Services

Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM N° CG-PNR-01-2022-B13-00157

Suivant le procès-verbal des décisions Extraordinaires de la société : «H.L. LANYAN» SARLU du 24 juillet 2023, enregistré en date du 28 juillet 2023 à Pointe-Noire, sous le folio 142/01 n°482 au bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de MPAKA, l'Associé Unique a décidé :

- 1- De cesser définitivement l'activité professionnelle de la société à savoir :
 - Achat et revente des produits pétroliers (supercarburant, gazole, fioul, lubrifiants et autres dérivés des produits pétroliers) ;
 - Commercialisation et Import-Export des produits divers non pétroliers ;
 - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.
 2- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessus adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique, dûment enregistré et du Registre de Commerce de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de dissolution a été constatée sous le numéro d'arrivée CG-PNR-01-2023-M-02438.

Fait à Pointe-Noire, le 1 Août 2023.

Pour avis,
 Le notaire

JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2023

Maigre moisson pour le Congo!

Présents parmi les nations ayant pris part aux Jeux de la Francophonie de Kinshasa, les sportifs et artistes du Congo sont rentrés sans une seule médaille d'or. Il faut même descendre jusqu'au 22^e rang pour trouver trace cette année de la très maigre moisson du pays.

La fête a été belle. Du 28 juillet au 6 août 2023, la RDC a organisé à Kinshasa les 9^{es} Jeux de la Francophonie. Ils se sont clôturés par une cérémonie ouverte au grand public. Cette édition aura rassemblé 3500 participants dont près de 2000 concurrents, 37 délégations et 600 journalistes accrédités.

Au tableau général des médailles, le Maroc est leader avec 58 médailles, dont 23 en or. Il est talonné par la Roumanie avec 38 médailles dont 17 en or, le Cameroun avec 40 médailles dont 13 en or. Le Sénégal compte 25 médailles avec 10 en or, le Burkina Faso s'en sort avec 19 médailles dont 7 en or. La France (17 médailles dont 7 en or), sixième, est suivie de la Côte d'Ivoire (15 médailles dont 6 en or), de l'île Maurice (12 médailles dont 6 en or). Le pays hôte est neuvième (34 médailles dont 5 en or). Le Top 10 est clôturé par le Canada avec 13 médailles dont 4 en or. Et le Congo ? Chassé du Top



Mambahou, médaillé d'argent à Kinshasa

10 ! Chaque jour, les Congolais scrutaient le petit écran. Ils regardaient, incrédules, courir les athlètes grimper sur la plus haute marche du podium pendant que fusait l'hymne national saluant le premier élève de la classe. La distribution des médailles d'or les agaçaient. Elle concernait les autres. Aucun sportif ou artiste congolais n'a récolté une médaille d'or. Ils n'ont arraché que des médailles d'argent, 4 au total, et des médailles de bronze, 7 au total, soit une moisson de 11 médailles en tout. C'est une maigre moisson comparée à celle récoltée en 2017 à Abidjan (5 médailles du plus précieux métal, l'or) synonyme de neuvième place au classement

général. Les sportifs ont enregistré 10 médailles et les artistes, une seule, en argent par un photographe. C'est la rançon de l'improvisation,

qui est mère de la défaite. Et celle du Congo aura accouché d'une immense amertume.

Faut-il encore débattre des problèmes du sport congolais? Ils ont été débattus plusieurs fois dans des forums dits "Journées de réflexion" ou "Etats généraux du sport" (une danse de mots), avec force publicité. Il s'avère qu'ils restent entiers. Hélas ! Pourtant des trophées ont été remportés à un moment ou à un autre de son histoire. On a l'impression qu'ils cachent une réalité, la grande misère du sport congolais... Nous y reviendrons, probablement.

Jean ZENGABIO

FOOTBALL/COUPE DU CONGO

Diablos-Noirs-AS Otohô : qui soulèvera le trophée?

Les Diablos-Noirs de Brazzaville, tenants du titre, seront opposés lundi 14 août 2023 à l'AS Otohô, champion national pour la sixième fois d'affilée, pour la finale de la Coupe du Congo dans sa 35^e édition. Le verdict est tombé à l'issue des demi-finales retour, lundi 7 août. A Dolisie, les Diablos-Noirs sont allés s'imposer aux dépens de l'AC Léopards (1-0), match interrompu à 7 minutes de la fin, après le match nul (0-0) de l'aller à Brazzaville. Entre AS Otohô et FC Kongo à Owando, les deux formations ont encore choisi le chemin du match nul (0-0), mais en raison de son but à l'extérieur au match aller (1-1) à Brazzaville, le champion national a validé son ticket.

AIDES AUX CLUBS

Ça ne rigolera plus à la FECOFOOT!

La FECOFOOT (Fédération congolaise de football) a versé à l'ensemble des équipes féminines et celles des U17 une subvention autorisée par la FIFA. C'était mercredi 2 août dernier au siège fédéral. Mais prochainement, a précisé le président Jean-Guy Blaise Mayolas, les équipes devront produire la preuve de leurs dépenses pour être éligibles, au risque d'un gel des futures subventions.

La FECOFOOT a décaissé 3 millions de francs CFA pour chaque équipe féminine, tandis qu'elle a octroyé 2.500.000 francs CFA à celles des U-17. «La FIFA nous demande que les clubs justifient cet argent. Mais nous sommes en train de constater que jusqu'à ce jour, les clubs ne font pas d'effort pour le justifier. Il faut désormais nous envoyer les pièces comptables. Je vous fais passer ce message pour la dernière fois. Le club qui ne va pas obtempérer n'aura plus de subvention», a insisté le président Jean-Guy Blaise Mayolas.

La mise en garde du président de la FECOFOOT est on ne peut plus claire : demain ne sera plus comme hier. La même rigueur sera appliquée, a-t-il ajouté, aux clubs de Ligue 1 pour la saison 2023-2024, avec l'entrée en scène d'un nouveau partenaire. «Pour l'année prochaine, faites un effort de nous justifier tout l'argent que vous avez reçu. C'est la



Un dirigeant d'équipe féminine à la caisse

condition pour que le partenaire de la saison prochaine vous donne de l'argent», a indiqué Jean-Guy Blaise Mayolas.

Transparence et responsabilité financière

Cette mesure a été primée en raison de l'incapacité de certains clubs à fournir des preuves adéquates de l'utilisation des fonds précédemment reçus. Cela permettra également de renforcer la confiance des parties concernées dans le système de subventions du football congolais. Dans un contexte où ce football fait face à de nombreux défis, il devient de plus en plus évident que la transparence financière est un élément clé pour le développement à long terme du

sport dans le pays. Les subventions destinées aux clubs sont un moyen important pour les autorités du football de soutenir la croissance et l'amélioration du jeu, mais il est essentiel de s'assurer que ces fonds sont utilisés de manière appropriée.

Quant aux clubs représentant le pays aux compétitions interclubs, le président Mayolas a souligné qu'ils ne pourront plus dorénavant y participer s'ils ne remplissent pas certains critères d'éligibilité. «L'année prochaine nous allons appliquer les recommandations de la CAF à la lettre. Sinon on fera comme certaines fédérations sœurs qui ont retiré les clubs des compétitions africaines», a-t-il averti.

G.-S.M.

SANTE

Perdre ou gagner du poids avec Héléna Madzela



Héléna Madzela

Conseillère et coach en nutrition en France, Héléna Madzela animera une campagne de sensibilisation sur le bien-être en pratiquant, entre autres, des exercices physiques.

Inflation des ONG (Organisation non gouvernementales) ou d'associations au Congo? Mais toutes ne se ressemblent pas. Elles se démarquent les unes des autres par leur spécificité. L'une d'elle, dénommée "Femmes victorieuses", née en 2020, organise une campagne de sensibilisation sur le bien-être, notamment pour améliorer la santé des patients atteints des maladies chroniques.

La campagne sera animée par Héléna Madzela. D'abord le 19 août 2023 au Gymnase Henri Elendé (de 10h30 à 12h), à côté du Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Une contribution de 10.000 francs CFA sera sollicitée aux participants. Pointe-Noire prendra le relais le 26 août. Mais le lieu reste à déterminer.

Au programme : rééquilibrage alimentaire, combattre l'obésité, respiration, stress, et détox, les maladies inflammatoires et la motivation (sport).

Il s'agit, par exemple, d'aider les personnes à perdre leur poids, de bénéficier des conseils sur l'alimentation, d'éviter le stress, de lutter contre les maladies cardiovasculaires et inflammatoires, d'améliorer la respiration, de réduire les risques de tension artérielle, etc.

Qu'on se le dise, il n'y a pas d'âge pour se mettre aux exercices physiques! Il faut respecter simplement son corps, son rythme et son état de santé.

LIVRE

Histoire du Centre de formation Gothia de Brazzaville, par Paul M'foutou

Ingénieur agro économique de formation à l'université Marien Nguabi et membre du Cercle biblique évangélique (CBE), un groupe de jeunesse de l'Eglise évangélique du Congo, Paul M'foutou, né le 16 août 1965 à Brazzaville, a écrit un livre de 117 pages qu'il a publié aux Editions ARVO à Brazzaville. Il y analyse et retrace l'histoire du Centre de formation Gothia de Mfilou, dans le 7^e arrondissement, fruit du partenariat entre les Eglises évangéliques nordiques unies de Suède et l'Eglise évangélique du Congo, par le biais de son Ong de développement: «Action secours d'urgence (ASU)».



Le centre Gothia de Mfilou pendant les travaux de nivelage

Préfacé par Mme Ghislaine Kinouani, directrice des programmes de Radio Congo, ce livre est le témoignage d'un acteur privilégié du processus de création de ce centre en 2000. Il regrette de n'avoir pas pu donner aux jeunes congolais la possibilité de se former et de s'épanouir. Du bilan statistique élaboré par l'auteur, il apparaît que ce centre a cessé ses activités brutalement en 2022 à cause du sempiternel problème foncier. Un des enfants du défunt propriétaire foncier s'était présenté avec des documents de justice comme quoi il aurait gagné le procès qui l'opposait à la mairie centrale de Brazzaville sur l'espace de l'ex-Gothia. Le terrain lui revenait de droit et Gothia fut contraint de déguerpir. Comme on peut s'en rendre compte, l'histoire de ce centre s'est arrêtée, au moment où notre sport est en transition et connaît d'énormes difficultés structurelles et organisationnelles. Cette flamme allumée à Mfilou Ngamaba et qui a fait la fertilité de ses habitants n'est plus qu'un souvenir. L'auteur, avec trémolo au cœur pour les efforts consentis humainement, matériellement et financièrement pour la réalisation de ce projet en vue d'offrir un espace de jeu aux jeunes pour leur formation, pense que ce travail ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Il lance un cri du cœur aux autorités municipales de Brazzaville, aux gestionnaires du sport et aux pouvoirs publics pour qu'ils pensent à des espaces verts pouvant servir de loisirs pour l'épanouissement de la jeunesse. En effet, l'association Gothia Cup /B.K Håcken avec ses partenaires de l'Eglise unie de Suède a créé trois centres de formation en Afrique dont celui du Congo. L'installation du centre Gothia à Mfilou augurait des lendemains meilleurs pour les jeunes en quête de formation adéquate.

Le centre Gothia a vu le jour en 2003 en réponse aux crises armées qu'a connues le Congo dans les années 93-97 à travers les activités menées par l'Ong Action secours d'urgence. Afin de redonner confiance aux jeunes Congolais meurtris, autour d'activités saines, notamment le football, pour des amateurs dont l'âge était compris entre 9 et 15 ans. Grâce à son expérience, l'ASU fut sollicitée par Gothia Cup association de Suède pour abriter la deuxième école de football en Afrique après le Burkina Faso. Ainsi, un tournoi de football était organisé par l'ASU, en présence des émissaires de Gothia Cup association en tournée à Brazzaville.

A l'issue de ce tournoi, Mfilou offrait de bonnes garanties de création de cette école avec le concours de la mairie de Mfilou et l'accord du propriétaire foncier. Le contrat d'occupation de l'espace fut signé entre la mairie de Mfilou et l'Eglise évangélique du Congo. Le contrat stipule la mise en exploitation du site par l'ASU pour une durée indéterminée. Le terrain de deux hectares étant fortement incliné, l'entreprise SOCOFRAN chargée d'y réaliser les travaux a fait recours à un tracteur et une niveleuse. Le centre proprement dit a pris son envol le 6 novembre 2004, jour de l'inauguration.

Etant donné l'immensité de l'œuvre d'éducation au Congo, il importe de souligner que le sport apporte une série de réponses aux attentes du peuple. Donc, ce livre sert de référence pour les pouvoirs publics, pour qu'ils cernent la question de la formation des jeunes pour relever les défis du sport congolais en dérive. L'ouvrage de Paul M'foutou vient à point nommé, car le sujet abordé est plus que jamais d'actualité.

Pascal BIOZI KIMINOU

AERCO

« Brazzaville obtient le certificat OACI : un point marquant pour la sécurité aérienne en Afrique. »

Ce vendredi 21 juillet, l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville a reçu le certificat OACI de conformité aux normes internationales de sécurité et de qualité. Ce certificat a été remis au Directeur Général d'AERCO, Monsieur Daniel LEFEBVRE par son excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef

du Gouvernement Anatole Collinet MAKOSSO, dans le cadre de la réunion statutaire de l'ASECNA qui réunissait les Ministres des Transports de toute la zone Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que de Madagascar.



L'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) est une agence spécialisée des Nations Unies, qui établit les règles et les recommandations pour le transport aérien mondial. La certification OACI est un processus rigoureux et exigeant qui atteste que les installations et les procédures d'un Aéroport respectent les standards internationaux.

Pour mémoire, les dirigeants Africains se sont engagés à certifier tous les Aéroports internationaux du continent depuis 2012, lors du sommet des Chefs d'Etat et des Gouvernements tenu à Abuja (Nigéria). Cet engagement a été réaffirmé par les Chefs d'Etats Africain en 2013 à Addis Abeba.

La certification de l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville est une fierté pour la République du Congo, qui rejoint ainsi le cercle restreint des Aéroports internationaux africains certifiés. Sur les 54 pays du continent, seuls 19 ont au moins un Aéroport certifié OACI. Le Congo vise à obtenir prochainement le même certificat pour l'Aéroport de Pointe-Noire.

Ce résultat est le fruit d'un travail acharné et collaboratif entre les équipes d'AERCO, gestionnaire des

Aéroports internationaux du Congo, de l'ANAC (Agence Nationale de l'Aviation Civile), de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar), des services de l'Etat présents sur l'Aéroport et du Groupe EGIS qui a apporté son expertise technique tout ceci, sous l'égide du Ministère des Transports de la République du Congo.

Des remerciements sont expressément adressés au Bureau Régional de l'OACI à Dakar qui a joué un rôle clé en déployant des experts des Etats Africains pour appuyer les inspections, la revue des plans d'action et la finalisation du processus. Ce point donne toute sa valeur à la certification.

AERCO se félicite de cette certification qui récompense ses efforts et son engagement envers la sécurité et la satisfaction de ses clients. AERCO remercie tous ses salariés et ses partenaires qui ont contribué à ce succès. Sur le socle de ses valeurs et de son éthique, AERCO s'engage à poursuivre son œuvre pour le développement et la modernisation des Aéroports du Congo.

ENSEMBLE, continuons à écrire l'histoire de nos aéroports !